

P.L.F. 2005

1

Ecologie et développement durable

## Ecologie et développement durable



## Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	21
Présentation des dépenses en capital	35
Récapitulation par agrégat	47
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	91
Présentation des emplois	97



## Récapitulation des crédits

## Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Titre III Moyens des services</b>							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	119.687.786	+420.955	120.108.741	+6.112.187	126.220.928
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	16.179.682	+101.395	16.281.077	-483.574	15.797.503
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	88.579.786	-91.300	88.488.486	-13.575.132	74.913.354
Subventions de fonctionnement	///////	///////	56.038.510	"	56.038.510	-2.090.510	53.948.000
Dépenses diverses	///////	///////	2.946.032	-33.572	2.912.460	-460	2.912.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	///////	///////	5.143.000	"	5.143.000	-5.143.000	"
<b>Totaux titre III</b>	///////	///////	<b>288.574.796</b>	<b>+397.478</b>	<b>288.972.274</b>	<b>-15.180.489</b>	<b>273.791.785</b>
<b>Titre IV Interventions publiques</b>							
Action économique. Encouragements et interventions	///////	///////	373.832.462	-191.000	373.641.462	-32.360.857	341.280.605
<b>Totaux titre IV</b>	///////	///////	<b>373.832.462</b>	<b>-191.000</b>	<b>373.641.462</b>	<b>-32.360.857</b>	<b>341.280.605</b>
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	<b>662.407.258</b>	<b>+206.478</b>	<b>662.613.736</b>	<b>-47.541.346</b>	<b>615.072.390</b>
<b>Titre V Investissements exécutés par l'Etat</b>							
Equipements administratif et divers	45.800.000	43.440.000	31.250.000	///////	23.091.000	+7.877.000	30.968.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	54.988.000	"	///////	12.866.000	+36.630.000	49.496.000
<b>Totaux titre V</b>	<b>45.800.000</b>	<b>98.428.000</b>	<b>31.250.000</b>	<b>///////</b>	<b>35.957.000</b>	<b>+44.507.000</b>	<b>80.464.000</b>
<b>Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>							
Equipements administratif et divers	298.340.000	92.045.000	162.780.000	///////	41.821.000	+24.896.000	66.717.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	233.000.000	"	///////	37.800.000	+25.200.000	63.000.000
<b>Totaux titre VI</b>	<b>298.340.000</b>	<b>325.045.000</b>	<b>162.780.000</b>	<b>///////</b>	<b>79.621.000</b>	<b>+50.096.000</b>	<b>129.717.000</b>
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	<b>344.140.000</b>	<b>423.473.000</b>	<b>194.030.000</b>	<b>///////</b>	<b>115.578.000</b>	<b>+94.603.000</b>	<b>210.181.000</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>344.140.000</b>	<b>423.473.000</b>	<b>856.437.258</b>	<b>///////</b>	<b>778.191.736</b>	<b>+47.061.654</b>	<b>825.253.390</b>

## Récapitulation des crédits par agrégat et titre

## Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Protection de la nature, sites et paysages	43.249.000	34.087.743	17.445.000	27.909.000	122.690.743	"
22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques	31.061.894	18.874.000	29.958.000	15.537.000	95.430.894	"
23 Prévention des pollutions et des risques	15.502.434	277.759.400	18.058.000	72.950.000	384.269.834	"
31 Soutien aux politiques environnementales	183.978.457	10.559.462	15.003.000	13.321.000	222.861.919	3.650
<b>Totaux</b>	<b>273.791.785</b>	<b>341.280.605</b>	<b>80.464.000</b>	<b>129.717.000</b>	<b>825.253.390</b>	<b>3.650</b>



## Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

## Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité</b>							
<b>31-90</b>	<b>Rémunération des personnels</b>						
10	31	Ministre	313.662	-136.433	177.229	"	177.229
20	31	Administration centrale	22.058.110	+109.995	22.168.105	+1.916.356	24.084.461
30	31	Directions régionales de l'environnement	34.395.400	+171.371	34.566.771	-259.788	34.306.983
R 40	31	Recherche scientifique et technologique	920.371	"	920.371	"	920.371
50	31	Services déconcentrés. Inspection des installations classées	26.810.576	+133.453	26.944.029	+1.418.165	28.362.194
90	31	Nouvelle bonification indiciaire	534.012	+2.670	536.682	"	536.682
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>85.032.131</b>	<b>+281.056</b>	<b>85.313.187</b>	<b>+3.074.733</b>	<b>88.387.920</b>
<b>31-93</b>	<b>Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique</b>						
12	31	Parcs et ateliers	1.295.010	+6.434	1.301.444	+24.976	1.326.420
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>1.295.010</b>	<b>+6.434</b>	<b>1.301.444</b>	<b>+24.976</b>	<b>1.326.420</b>
<b>31-94</b>	<b>Indemnités et allocations diverses</b>						
10	31	Cabinet du ministre	410.298	+2.052	412.350	"	412.350
20	31	Administration centrale	5.867.418	+69.902	5.937.320	+679.791	6.617.111
30	31	Directions régionales de l'environnement	13.767.393	+23.410	13.790.803	+53.824	13.844.627
R 40	31	Recherche scientifique et technologique	36.094	"	36.094	"	36.094
50	31	Services déconcentrés. Inspection des installations classées	8.725.483	+38.101	8.763.584	+1.129.329	9.892.913
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>28.806.686</b>	<b>+133.465</b>	<b>28.940.151</b>	<b>+1.862.944</b>	<b>30.803.095</b>
<b>31-95</b>	<b>Vacations et indemnités diverses</b>						
10	31	Administration centrale	1.412.314	"	1,412,314	+1,480,097	2,892,411
20	31	Services déconcentrés	2,485,347	"	2,485,347	-210,172	2,275,175
30	31	Enquêtes publiques et information du public	421.423	"	421.423	-154.049	267.374
40	31	Institut de formation de l'environnement	103.178	"	103.178	+538	103.716
50	31	Développement durable	107.614	"	107.614	+57.203	164.817

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

chapitre article agrégat		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
60	31 <i>Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ancien)</i>	24.083	"	24.083	-24.083	"
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>4.553.959</b>	<b>"</b>	<b>4.553.959</b>	<b>+1.149.534</b>	<b>5.703.493</b>

### 3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales

33-90		Cotisations sociales. Part de l'Etat					
	10	31 Administration centrale	3.804.971	+19.027	3.823.998	+709.603	4.533.601
	20	31 Directions régionales de l'environnement	5.440.470	+27.206	5.467.676	+367.374	5.835.050
R	40	31 Recherche scientifique et technologique	222.085	"	222.085	"	222.085
	50	31 Services déconcentrés. Inspection des installations classées	3.285.164	+16.428	3.301.592	+551.011	3.852.603
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>12.752.690</b>	<b>+62.661</b>	<b>12.815.351</b>	<b>+1.627.988</b>	<b>14.443.339</b>	
33-91		Prestations sociales versées par l'Etat					
	10	31 Administration centrale	562.227	+5.826	568.053	-250.624	317.429
	20	31 Directions régionales de l'environnement	1.088.861	+15.993	1.104.854	-868.258	236.596
R	40	31 Recherche scientifique et technologique	17.624	"	17.624	"	17.624
	50	31 Services déconcentrés. Inspection des installations classées	1.029.408	+16.915	1.046.323	-958.674	87.649
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>2.698.120</b>	<b>+38.734</b>	<b>2.736.854</b>	<b>-2.077.556</b>	<b>659.298</b>	
33-92		Autres dépenses d'action sociale					
	20	31 Action sociale. Administration centrale	335.981	"	335.981	+11.750	347.731
	30	31 Action sociale. Services déconcentrés	392.891	"	392.891	-45.756	347.135
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>728.872</b>	<b>"</b>	<b>728.872</b>	<b>-34.006</b>	<b>694.866</b>	

### 4ème partie Matériel et fonctionnement des services

34-98		Moyens de fonctionnement des services					
R	02	31 Recherche scientifique et technologique	115.623	"	115.623	"	115.623
	05	31 Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	117.405	"	117.405	-8.572	108.833

## Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
06	31 Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	1.630.000	"	1.630.000	+252.000	1.882.000
07	31 Développement durable. Dépenses spécifiques	298.467	"	298.467	+588.533	887.000
08	31 Institut français de l'environnement (nouveau)	"	"	"	+1.949.665	1.949.665
09	31 Inspections des installations classées	4.418.880	"	4.418.880	+277.620	4.696.500
10	31 Directions régionales de l'environnement	15.903.981	"	15.903.981	-3.969.201	11.934.780
20	31 Administration centrale	19.533.834	"	19.533.834	-2.060.209	17.473.625
30	31 <i>Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés (ancien)</i>	587.500	"	587.500	-587.500	"
40	22 Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	26.338.255	"	26.338.255	-9.396.361	16.941.894
50	22 Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	3.850.000	"	3.850.000	-230.000	3.620.000
60	23 Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	7.136.590	"	7.136.590	-461.856	6.674.734
70	23 Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	4.430.700	"	4.430.700	+1.197.000	5.627.700
80	21 Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits déconcentrés	2.708.551	-91.300	2.617.251	-516.251	2.101.000
90	21 Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits non déconcentrés	1.510.000	"	1.510.000	-610.000	900.000
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>88.579.786</b>	<b>-91.300</b>	<b>88.488.486</b>	<b>-13.575.132</b>	<b>74.913.354</b>

### 6ème partie Subventions de fonctionnement

36-41 Subventions de fonctionnement à divers établissements publics						
10	21 Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	7.400.000	"	7.400.000	"	7.400.000
20	21 Parcs nationaux	26.300.000	"	26.300.000	"	26.300.000

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
30	31 <i>Institut français de l'environnement (ancien)</i>	5.400.000	"	5.400.000	-5.400.000	"
40	21 Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	1.150.000	"	1.150.000	"	1.150.000
50	21 Ecoles nationales du paysage	398.510	"	398.510	-510	398.000
60	22 Conseil supérieur de la pêche	13.890.000	"	13.890.000	-3.390.000	10.500.000
70	23 Agence française de sécurité sanitaire environnementale	1.500.000	"	1.500.000	+1.700.000	3.200.000
80	21 Office national de la chasse et de la faune sauvage (nouveau)	"	"	"	+5.000.000	5.000.000
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>56.038.510</b>	<b>"</b>	<b>56.038.510</b>	<b>-2.090.510</b>	<b>53.948.000</b>

### 7ème partie Dépenses diverses

<b>37-03</b>	<b>Commission nationale du débat public</b>					
10	31 Commission nationale du débat public	2.012.460	"	2.012.460	-460	2.012.000
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>2.012.460</b>	<b>"</b>	<b>2.012.460</b>	<b>-460</b>	<b>2.012.000</b>
<b>37-91</b>	<b>Frais de justice et réparations civiles</b>					
10	31 Crédits non déconcentrés	283.572	-33.572	250.000	"	250.000
20	31 Crédits déconcentrés	650.000	"	650.000	"	650.000
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>933.572</b>	<b>-33.572</b>	<b>900.000</b>	<b>"</b>	<b>900.000</b>

### 9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001

<b>39-01</b>	<b>Dotation globalisée expérimentale de la région Midi-Pyrénées (ancien)</b>					
10	31 <i>Action support de personnel: vacations, charges sociales et action sociale</i>	330.759	"	330.759	-330.759	"
20	31 <i>Action support hors personnel</i>	960.086	"	960.086	-960.086	"
30	31 <i>Action sécurités et pollutions</i>	1.880.747	"	1.880.747	-1.880.747	"
40	31 <i>Action eau et patrimoine naturel</i>	1.838.066	"	1.838.066	-1.838.066	"
50	31 <i>Action développement durable</i>	133.342	"	133.342	-133.342	"
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>5.143.000</b>	<b>"</b>	<b>5.143.000</b>	<b>-5.143.000</b>	<b>"</b>

## Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>4ème partie Action économique. Encouragements et interventions</b>						
<b>44-10</b>	<b>Protection de la nature et de l'environnement</b>					
05	31 Développement durable : crédits déconcentrés	892.000	"	892.000	-52.000	840.000
06	31 Evaluation environnementale, économie et développement durable : crédits non déconcentrés	1.764.500	-14.500	1.750.000	-1.031.000	719.000
10	21 Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits non déconcentrés	10.374.500	-54.500	10.320.000	+1.449.000	11.769.000
R 33	31 Actions en matière de recherche	159.804	"	159.804	"	159.804
36	22 Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits non déconcentrés	17.675.500	-85.500	17.590.000	-2.700.000	14.890.000
37	22 Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits déconcentrés	6.339.640	"	6.339.640	-2.355.640	3.984.000
50	31 Actions de partenariat: crédits déconcentrés	2.770.609	"	2.770.609	-757.609	2.013.000
60	21 Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits déconcentrés	22.702.751	"	22.702.751	-384.008	22.318.743
70	31 Coopération et actions de partenariat: crédits non déconcentrés	5.790.000	"	5.790.000	-685.000	5.105.000
80	23 Prévention des pollutions et des risques: crédits déconcentrés	11.263.600	-30.500	11.233.100	-3.260.000	7.973.100
90	23 Prévention des pollutions et des risques: crédits non déconcentrés	6.012.900	-6.000	6.006.900	"	6.006.900
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>85.745.804</b>	<b>-191.000</b>	<b>85.554.804</b>	<b>-9.776.257</b>	<b>75.778.547</b>
<b>44-20</b>	<b>Subventions à divers organismes</b>					
10	23 Institut national de l'environnement industriel et des risques	21.500.000	"	21.500.000	+5.500.000	27.000.000
20	23 <i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ancien)</i>	29.430.000	"	29.430.000	-29.430.000	"

P.L.F. 2005

## Titre IV Interventions publiques

chapitre			Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat						
R 30	31	Institut national de l'environnement industriel et des risques. Recherche	1.722.658	"	1.722.658	"	1.722.658
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>52.652.658</b>	<b>"</b>	<b>52.652.658</b>	<b>-23.930.000</b>	<b>28.722.658</b>
<b>44-30</b>		<b>Dations en paiement en application de la loi de finances pour 1996 (n°95-1346 du 30 décembre 1995)</b>					
10	21	Dations en paiement en application de la loi n°95-1346 du 30 décembre 1995	"	"	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>
<b>44-40</b>		<b>Subventions à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire</b>					
R 10	23	Recherche et expertise	150.907.036	"	150.907.036	+807.570	151.714.606
R 20	23	Soutien à l'autorité de sûreté nucléaire	53.782.975	"	53.782.975	+537.830	54.320.805
R 30	23	Provision pour dépenses fiscales	30.743.989	"	30.743.989	"	30.743.989
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>235.434.000</b>	<b>"</b>	<b>235.434.000</b>	<b>+1.345.400</b>	<b>236.779.400</b>





P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

**Titre V Investissements exécutés par l'Etat**

chapitre article agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement				
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005		
<b>9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001</b>								
<b>59-01</b>	<b>Programme "Prévention des risques et lutte contre les pollutions" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)</b>							
02	23	Regroupement des dotations (hors personnel)	"	"	"	"	"	
10	23	Prévention des risques technologiques et des pollutions	"	7.097	"	952	4.748	5.700
20	23	Prévention des risques naturels	"	4.406	"	1.146	1.926	3.072
30	22	Prévention des dommages liés aux inondations	"	15.565	"	7.052	7.003	14.055
40	23	Gestion des déchets et évaluation des produits	"	23	"	"	23	23
50	22	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	"	78	"	22	56	78
60	23	Lutte contre le changement climatique	"	"	"	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	"	<b>27.169</b>	"	<b>9.172</b>	<b>13.756</b>	<b>22.928</b>
<b>59-02</b>	<b>Programme "Gestion des milieux et biodiversité" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)</b>							
02	21	Regroupement des dotations (hors personnel)	"	"	"	"	"	"
10	22	Préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques	"	3.309	"	1.260	2.049	3.309
20	22	Gouvernance dans le domaine de l'eau	"	2.500	"	"	2.500	2.500
30	21	Développement du réseau des espaces réglementés au titre de la nature et des paysages	"	4.566	"	436	3.698	4.134
40	21	Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel	"	10.477	"	1.405	8.544	9.949
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	"	<b>20.852</b>	"	<b>3.101</b>	<b>16.791</b>	<b>19.892</b>
<b>59-03</b>	<b>Programme "Soutien aux politiques environnementales et développement durable" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)</b>							
02	31	Regroupement des dotations (hors personnel)	"	"	"	"	"	"
10	31	Développement durable	"	2.198	"	593	1.314	1.907
20	31	Données environnementales	"	"	"	"	"	"

## Titre V Investissements exécutés par l'Etat

(en milliers d'euros)

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement				
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
30	31	Action internationale	"	"	"	"	"	"
40	31	Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	"	"	"	"	"	"
50	31	Management et soutien (vacations, charges sociales et action sociale)	"	862	"	"	862	862
60	31	Management et soutien (hors personnel)	"	3.799	"	"	3.799	3.799
70	31	Information et communication	"	108	"	"	108	108
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	"	<b>6.967</b>	"	<b>593</b>	<b>6.083</b>	<b>6.676</b>

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement				
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>7ème partie Equipements administratif et divers</b>								
<b>67-20</b>	<b>Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement</b>							
02	31	Fonds d'intervention pour la qualité de la vie	"	"	"	"	"	"
05	31	Evaluation environnementale, économie et développement durable	4.124	2.710	2.490	1.627	519	2.146
10	31	Coopération et qualité de la vie	86	45	190	126	14	140
20	22	Protection des lieux habités contre les inondations en métropole et outre-mer	21.100	12.000	4.898	2.126	2.089	4.215
30	22	Gestion des eaux et des milieux aquatiques	26.400	15.528	26.697	8.696	2.626	11.322
40	23	Prévention des pollutions et des risques, nuisances urbaines, éco-produit et bruit	16.515	9.941	6.433	4.572	1.338	5.910
51	23	Institut national de l'environnement industriel et des risques	7.050	6.000	8.040	3.000	1.040	4.040
60	21	Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages	13.640	15.431	9.253	6.980	4.654	11.634
R 80	31	Fonds de la recherche scientifique et technologique	6.772	6.772	7.362	4.653	2.709	7.362
90	31	<i>Dotation globalisée expérimentale de la région Midi-Pyrénées (ancien)</i>	5.000	"	2.304	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>100.687</b>	<b>68.427</b>	<b>67.667</b>	<b>31.780</b>	<b>14.989</b>	<b>46.769</b>
<b>67-30</b>	<b>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ancien)</b>							
10	23	<i>Energie</i>	61.000	"	19.867	"	"	"
20	23	<i>Déchets ménagers et assimilés</i>	70.000	"	28.173	"	"	"
30	23	<i>Dépollution des sols</i>	13.000	"	4.234	"	"	"
40	23	<i>Ramassage des huiles</i>	"	"	6.188	"	"	"
50	23	<i>Isolation acoustique au voisinage des aérodromes</i>	"	"	5.047	"	"	"
60	23	<i>Lutte contre la pollution atmosphérique, hors surveillance de la qualité de l'air</i>	14.000	"	4.560	"	"	"

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
70	23	Surveillance de la qualité de l'air	9.000	"	2.931	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>167.000</b>	<b>"</b>	<b>71.000</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>
<b>67-41</b>		<b>Subventions d'investissement à divers établissements publics</b>						
10	21	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	16.790	12.855	13.410	5.575	5.575	11.150
20	21	Parcs nationaux	7.340	6.070	6.370	2.443	2.442	4.885
30	21	Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	90	120	120	60	60	120
40	31	Institut français de l'environnement (ancien)	1.580	"	420	"	"	"
50	21	Ecoles nationales du paysage	280	"	120	120	"	120
R 60	31	Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	3.049	3.049	2.849	1.629	1.220	2.849
R 70	31	Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE)	1.524	1.524	824	214	610	824
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>30.653</b>	<b>23.618</b>	<b>24.113</b>	<b>10.041</b>	<b>9.907</b>	<b>19.948</b>
<b>9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001</b>								
<b>69-01</b>		<b>Dotations globalisées expérimentales : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (nouveau)</b>						
02	23	Regroupement des dotations (hors personnel)	"	"	"	"	"	"
10	23	Prévention des risques technologiques et des pollutions	"	48.000	"	9.000	6.000	15.000
20	23	Gestion des déchets et évaluation des produits	"	87.000	"	15.000	10.000	25.000
30	23	Lutte contre le changement climatique	"	98.000	"	13.800	9.200	23.000
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>"</b>	<b>233.000</b>	<b>"</b>	<b>37.800</b>	<b>25.200</b>	<b>63.000</b>

## Présentation des mesures de dépenses ordinaires

### Catégories de mesures :

#### Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

#### Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

## Titre III Moyens des services

**-14.783.011**

catégorie		
mesure		
<b>01</b>	<b>Extension en année pleine</b>	<b>+660.350</b>
01	001 Revalorisation des rémunérations publiques	<b>+622.379</b>
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	
		31-90 +419.056
		31-93 +6.434
		31-94 +133.465
		33-90 +62.661
		33-91 +763
01	002 Prestations familiales	<b>+37.971</b>
	Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	33-91 +37.971
<b>02</b>	<b>Non-reconduction</b>	<b>-91.300</b>
02	001 Moyens des services	<b>-91.300</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	34-98 -91.300
	Protection de la nature, sites et paysages	
<b>03</b>	<b>Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels</b>	<b>-33.572</b>
03	001 Frais de justice et réparations civiles	<b>-33.572</b>
	Ajustement des crédits pour tenir compte de l'évolution des dépenses	37-91 -33.572
<b>04</b>	<b>Modifications des structures gouvernementales</b>	<b>-138.000</b>
04	001 Décret du 21 juin 2004 relatif à la composition du gouvernement	<b>-138.000</b>
	Suppression des crédits relatifs à la rémunération de la Secrétaire d'Etat	31-90 -138.000
<b>10</b>	<b>Mesures d'ajustement</b>	<b>-2.041.307</b>
10	001 Crédits de personnel	<b>-99.591</b>
	Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels	
		31-90 -71.206
		31-94 -31.653
		31-95 +10.109
		33-90 -6.841
10	002 Transformation d'emplois	<b>-35.322</b>
	Transformation de 16 emplois dans le cadre de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale et mise en oeuvre des décrets d'application n°2002-1297 du 24 octobre 2002 (ministère de l'équipement) et n°2001-1245 du 20 décembre 2001 (ministère de l'agriculture)	
		31-90 -81.586
		31-94 +113.091
		33-90 -67.185
		33-91 +358
	Effectifs	Indices
	15 emplois supprimés sur le 31-90 (à statut équipement)	
1	Chargé de mission (environnement)	726-808
5	Chargés de mission (environnement)	471-781

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-14.783.011**

catégorie

mesure

6	Agents contractuels (environnement)	281-454
1	Chargé de mission (environnement)	397-808
2	Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
<b>Effectifs</b>	<b>14 emplois créés sur le 31-90 20 (à statut équipement)</b>	<b>Indices</b>
4	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
8	Attachés d'administration centrale	348-641
<b>Effectifs</b>	<b>1 emploi créé sur le 31-90 30 (à statut équipement)</b>	<b>Indices</b>
1	Secrétaire administratif de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
<b>Effectifs</b>	<b>1 emploi supprimé sur le 31-90 30 (à statut équipement)</b>	<b>Indices</b>
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
<b>Effectifs</b>	<b>1 emploi créé sur le 31-90 30 (à statut équipement)</b>	<b>Indices</b>
1	Technicien de l'environnement	290-462

**10 003 Transformation d'emplois****+106.071**

Transformation de 40 emplois liée aux besoins des services en administration centrale et en services déconcentrés	31-90	+30.384
	31-93	+24.976
	31-94	+76.599
	33-90	-23.440
	33-91	-2.448

<b>Effectifs</b>	<b>8 emplois supprimés sur le 31-90 20 (à statut équipement)</b>	<b>Indices</b>
1	Chargé de mission (environnement)	Gr.B
1	Chargé de mission (environnement)	Gr.A
2	Chargés de mission (environnement)	726-808
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
2	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
1	Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351
<b>Effectifs</b>	<b>5 emplois créés sur le 31-90 20 (à statut équipement)</b>	<b>Indices</b>
2	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782
1	Attaché d'administration centrale	348-641
1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462
1	Assistant de service social	307-499

## Titre III Moyens des services

-14.783.011

catégorie

mesure

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-90 30 (à statut équipement)	Indices
1	Ingénieur, ingénieur en chef et ingénieur général des ponts et chaussées	378-Gr.D
2	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
2	Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	348-618
Effectifs	9 emplois créés sur le 31-90 30 (à statut équipement)	Indices
2	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641
1	Secrétaire administratif de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
4	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472
2	Ingénieurs divisionnaires des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	499-782
Effectifs	1 emploi créé sur le 31-93 12 (à statut équipement)	Indices
1	Ouvrier des parcs et ateliers	-
Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-90 20 (à statut agriculture)	Indices
2	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	588-797
1	Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B
Effectifs	3 emplois créés sur le 31-90 20 (à statut agriculture)	Indices
1	Directeur de projet	733-Gr.B
1	Chef technicien supérieur des services du ministère chargé de l'agriculture	374-533
1	Maître de conférences de classe normale	453-820
Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-90 30 (à statut agriculture)	Indices
4	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
1	Technicien supérieur principal des services du ministère chargé de l'agriculture	356-499
Effectifs	9 emplois créés sur le 31-90 30 (à statut agriculture)	Indices
1	Secrétaire administratif de classe normale des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	290-462
3	Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D
3	Ingénieurs des travaux agricoles	348-618
2	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	307-472



P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-14.783.011**

catégorie

mesure

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-90 30 (à statut santé)	Indices
2	Techniciens sanitaires	307-472

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 30 (à statut santé)	Indices
1	Technicien sanitaire principal	410-499

Effectifs	8 emplois supprimés sur le 31-90 20 (à statut finances)	Indices
1	Administrateur civil	451-782
2	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
3	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
1	Technicien supérieur de l'industrie et des mines	307-472
1	Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	271-378

Effectifs	3 emplois créés sur le 31-90 20 (à statut finances)	Indices
3	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782

Effectifs	9 emplois supprimés sur le 31-90 50 (à statut finances)	Indices
9	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	499-782

Effectifs	9 emplois créés sur le 31-90 50 (à statut finances)	Indices
9	Chefs de mission	625-820

**10 004 Mesures statutaires +33.856**

Suppression du pyramidage budgétaire dans le corps des administrateurs civils - fusion de grades		31-90	+31.218
		33-90	+2.638

Effectifs	16 emplois transformés sur le 31-90 20	Indices
6	Administrateurs civils hors classe (supprimés)	657-Gr.B
10	Administrateurs civils (supprimés)	451-782
16	Administrateurs civils (créés)	451-Gr.B

**10 005 Pyramidage de corps à statut équipement +167.921**

Transformation de 14 emplois en administration centrale	+44.977	31-90	+132.920
Transformation de 45 emplois en services déconcentrés	+122.944	31-94	+19.868
		33-90	+15.133

Effectifs	14 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices
2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
12	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351

Effectifs	14 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
2	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	376-513

## Titre III Moyens des services

**-14.783.011**

catégorie

mesure

d'administration centrale

4	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
---	---	---------

8	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
---	---	---------

Effectifs	45 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
-----------	--------------------------------------	---------

3	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
---	--	---------

42	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
----	---	---------

Effectifs	45 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
-----------	----------------------------------	---------

3	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	376-513
---	---	---------

21	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
----	---	---------

21	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
----	---	---------

10 006 Réforme du statut du corps des architectes urbanistes de l'Etat **+33.062**

Mise en oeuvre du décret n°2004-474 du 2/06/2004 portant statut particulier des architectes, urbanistes de l'Etat	31-90	+30.165
	33-90	+2.897

Effectifs	1 emploi transformé sur le 31-90 20	Indices
-----------	-------------------------------------	---------

1	Architecte urbaniste en chef de l'Etat (supprimé)	618-Gr.A
---	---	----------

1	Architecte et urbaniste de l'Etat (créé)	378-Gr.B
---	--	----------

Effectifs	10 emplois transformés sur le 31-90 30	Indices
-----------	--	---------

3	Architectes urbanistes en chef de l'Etat (supprimés)	618-Gr.A
---	--	----------

3	Architectes urbanistes de 1ère classe de l'Etat (supprimés)	634-695
---	---	---------

4	Architectes urbanistes de 2ème classe de l'Etat (supprimés)	378-618
---	---	---------

10	Architectes et urbanistes de l'Etat (créés)	378-Gr.B
----	---	----------

10 007 Cotisations sociales. Part de l'Etat **+990.729**

Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	33-90	+990.729
---	-------	----------

10 008 Mesures indemnitaires **+142.045**

Revalorisation indemnitaire du corps des inspecteurs généraux de l'équipement	+21.514	31-94	+142.045
---	---------	-------	----------

Ajustement des crédits relatifs au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat affectés au traitement de l'information.	+12.515		
--	---------	--	--

Revalorisation des taux d'indemnité d'astreinte	+59.508		
---	---------	--	--

Revalorisation du taux de base de l'indemnité spécifique de service	+48.508		
---	---------	--	--

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-14.783.011**

catégorie

mesure

10 009	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse		<b>-19.108</b>
	Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse)	31-90	-14.021
		31-94	-1.832
		33-90	-2.829
		33-91	-426
10 010	Institut français de l'environnement		<b>-570.000</b>
	Ajustement des charges de pensions liées à la budgétisation des personnels	36-41	-570.000
10 011	Institut français de l'environnement		<b>"</b>
	Transformation de l'Institut français de l'environnement en service à compétence nationale	31-90	+2.432.372
		31-94	+423.348
		31-95	+75.000
		33-90	+474.739
		33-91	+63.836
		33-92	+11.040
		34-98	+1.949.665
		36-41	-5.430.000

Effectifs	45 emplois créés sur le 31-90 20 ((à statut équipement))	Indices
1	Directeur	Gr.C-Gr.E
1	Administrateur civil	451-Gr.B
2	Attachés d'administration centrale	348-641
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641
2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
4	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782
1	Chargé de mission	Gr.D
2	Chargés de mission (environnement)	Gr.B
1	Chargé de mission (environnement)	Gr.A
7	Chargés de mission (environnement)	726-808
4	Chargés de mission (environnement)	471-781
18	Chargés de mission (environnement)	397-808

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-90 20 ((à statut équipement))	Indices
4	Ingénieurs, ingénieurs en chef, ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts	378-Gr.D
1	Ingénieur des travaux des eaux et forêts	348-618

Effectifs	19 emplois créés sur le 31-90 20 ((à statut finances))	Indices
2	Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	705-782

## Titre III Moyens des services

**-14.783.011**

catégorie

mesure

4	Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	433-672		
1	Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	433-672		
1	Attaché de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641		
1	Attaché d'administration centrale	348-641		
1	Contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques	376-513		
2	Contrôleurs de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	351-488		
2	Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	290-462		
1	Secrétaire administratif de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	351-488		
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378		
1	Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	348-641		
2	Chargés de mission	410-782		
10 012	Subventions de fonctionnement			<b>-2.790.970</b>
	Ajustement des subventions de fonctionnement (IFEN, ENP, CSP, CNDP)		36-41	-2.790.510
			37-03	-460

**11 Révision des services votés****-8.560.478**

11 001	Réduction du nombre d'emplois			<b>-1.464.530</b>
	Non remplacement de 23 départs à la retraite et de 17 postes déclarés vacants :		31-90	-992.658
	- 10 en administration centrale		31-94	-170.909
	- 30 en services déconcentrés		33-90	-197.973
			33-91	-34.340
			34-98	-68.650
	Effectifs	10 emplois supprimés sur le 31-90 20 (à statut équipement)	Indices	
	2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	
	2	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	
	2	Chargés de mission (environnement)	Gr.C	
	1	Chargé de mission (environnement)	Gr.A	
	2	Agents contractuels (environnement)	281-454	
	1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641	
	Effectifs	10 emplois supprimés sur le 31-90 30 (à statut équipement)	Indices	
	1	Ingénieur, ingénieur en chef et ingénieur général des ponts et chaussées	378-Gr.D	
	4	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472	

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-14.783.011**

catégorie

mesure

1	Secrétaire administratif de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
2	Dessinateurs (échelle 4)	266-351
1	Chargé de mission (environnement)	397-808
1	Chargé de mission (environnement)	726-808

Effectifs	20 emplois supprimés sur le 31-90 30 (à statut agriculture)	Indices
3	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
1	Ingénieur des travaux ruraux	348-618
4	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	307-472
2	Adjoint techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 5)	271-378
1	Agent technique principal des services déconcentrés de l'agriculture et du développement rural (échelle 4)	266-351
7	Agents techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 3)	263-337
1	Agent contractuel de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	733-Gr.A
1	Agent contractuel de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	588-797

**11 002 Réduction des moyens de fonctionnement -7.095.948**

Réduction des crédits de fonctionnement relatifs :	-4.821.106	34-98	-7.095.948
à la politique de l'eau	-4.399.106		
à la protection de la nature, sites et paysages	-422.000		
Réduction des moyens de fonctionnement courant :	-2.274.842		
Inspection des installations classées	-408.880		
Directions régionales de l'environnement	-769.283		
Administration centrale	-1.096.679		

**12 Moyens nouveaux +13.043.278****12 001 Directions régionales de l'environnement +381.809**

Création de 10 emplois pour les services de prévision des crues	31-90	+245.253
	31-94	+88.540
	33-90	+37.831
	33-91	+8.585
	33-92	+1.600

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-90 30 (à statut équipement)	Indices
3	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618
2	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472

## Titre III Moyens des services

**-14.783.011**

catégorie

mesure

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-90 30 (à statut agriculture)	Indices		
3	Ingénieurs des travaux ruraux	348-618		
2	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	307-472		
<b>12 002</b>	<b>Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement</b>			<b>+1.666.720</b>
	Création de 25 emplois pour renforcer les inspections des installations classées.		31-90	+798.954
			31-94	+754.814
			33-90	+84.202
			33-91	+24.750
			33-92	+4.000
Effectifs	25 emplois créés sur le 31-90 50 (à statut finances)	Indices		
6	Chefs de mission	625-820		
8	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	499-782		
11	Ingénieurs de l'industrie et des mines	348-618		
<b>12 003</b>	<b>Cotisations sociales. Part de l'Etat</b>			<b>+328.100</b>
	Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)		33-90	+328.100
<b>12 004</b>	<b>Action sociale</b>			<b>+25.000</b>
	Augmentation des crédits destinés à la restauration pour les personnels des services déconcentrés		33-92	+25.000
<b>12 005</b>	<b>Vacations</b>			<b>+50.000</b>
	Vacations pour le service du développement durable		31-95	+33.000
			33-90	+15.000
			33-91	+2.000
<b>12 006</b>	<b>Mesures indemnitaires</b>			<b>+107.799</b>
	Revalorisation du régime indemnitaire du corps des attachés du ministère de l'équipement	+75.180	31-94	+107.799
	Revalorisation indemnitaire des corps à faibles effectifs	+32.619		
<b>12 007</b>	<b>Prestations d'action sociale</b>			<b>+1.540</b>
	Revalorisation des prestations interministérielles à réglementation commune		33-92	+1.540
<b>12 008</b>	<b>Développement durable</b>			<b>+746.533</b>
	Augmentation des moyens liés à la mise en place du service du développement durable		34-98	+746.533
<b>12 009</b>	<b>Evaluation environnementale et économie</b>			<b>+263.343</b>
	Renforcement de la politique d'évaluation environnementale		34-98	+263.343

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-14.783.011**

catégorie				
mesure				
12	010	Prévention des pollutions et des risques		<b>+2.772.434</b>
		Renforcement de la politique de prévention des risques technologiques et naturels	34-98	+2.772.434
12	011	Agence française de sécurité sanitaire environnementale		<b>+1.700.000</b>
		Augmentation des moyens de fonctionnement	36-41	+1.700.000
12	012	Office national de la chasse et de la faune sauvage		<b>+5.000.000</b>
		Inscription des subventions de fonctionnement	36-41	+5.000.000
<b>13 Transferts</b>				<b>-17.621.982</b>
13	001	Transfert interne		<b>-16.760.000</b>
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	-16.760.000	
		Programme "prévention des risques et lutte contre les pollutions"	31-95	-368.575
		les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01	33-90	-81.225
		Programme "gestion des milieux et biodiversité"	33-91	-4.255
		les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01	33-92	-77.186
		Programme "gestion des milieux et biodiversité"	34-98	-11.085.759
		les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-02	39-01	-5.143.000
		Programme "Soutien aux politiques environnementales et développement durable"		
		les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-03	-5.072.391	
13	002	Transfert interne		"
		Modification de l'imputation budgétaire du remboursement du personnel mis à disposition par la Poste	31-95	+1.400.000
		Modification de l'imputation budgétaire des crédits de rémunération d'un agent contractuel (emploi non budgétaire) de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC)	34-98	-1.400.000
		Modification de l'imputation budgétaire des crédits de développement et qualité de la vie		
13	003	Transfert interne		"
		Redéploiement des crédits d'indemnité d'astreinte	31-94	"
		Redéploiement des crédits en faveur des services déconcentrés	34-98	"
		Redéploiement des moyens de fonctionnement courant pour tenir compte des créations d'emplois dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et dans les directions régionales de l'environnement		
13	004	Transfert entre sections		<b>+1.376.460</b>
		Transfert de 25 emplois pour les inspections des installations classées	31-90	+592.606
		Cf. section : Économie, finances et industrie	-1.376.460	
			31-94	+353.413
			33-90	+62.441
			33-91	+24.750
			34-98	+343.250

Effectifs	25 emplois créés sur le 31-90 50 (à statut finances)	Indices
13	Ingénieurs de l'industrie et des mines	348-618

## Titre III Moyens des services

**-14.783.011**

catégorie

mesure

12	Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines	307-472		
<b>13 005</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>-2.158.059</b>
	Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005		33-91	-2.158.059
	Cf. section : Charges communes	+2.158.059		
<b>13 006</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>-80.383</b>
	Transfert de 3 emplois pour la mise en place de la réorganisation de l'hydrométrie sur le bassin Adour-Garonne		31-90	-59.668
			31-94	-12.179
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. I. Services communs et urbanisme	+80.383	33-90	-6.229
			33-91	-2.307
Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-90 30 (à statut équipement)	Indices		
1	Technicien supérieur principal de l'équipement	356-499		
2	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378		



P.L.F. 2005

**Titre IV Interventions publiques****-32.551.857**

catégorie				
mesure				
<b>02 Non-reconduction</b>				<b>-191.000</b>
02	001 Moyens d'intervention			<b>-191.000</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	-191.000	44-10	-191.000
	Protection de la nature, des sites et des paysages	-54.500		
	Gestion des eaux et des milieux aquatiques	-85.500		
	Prévention des pollutions et des risques	-36.500		
	Evaluation environnementale et économie	-14.500		
<b>10 Mesures d'ajustement</b>				<b>+1.336.221</b>
10	001 Protection de la nature, des sites et des paysages			<b>-9.179</b>
	Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse)		44-10	-9.179
10	002 Subvention à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire			<b>+1.345.400</b>
	Ajustement des crédits pour tenir compte de l'actualisation des rémunérations		44-40	+1.345.400
<b>11 Révision des services votés</b>				<b>-6.654.000</b>
11	001 Réduction des moyens d'intervention			<b>-6.654.000</b>
	Gestion des eaux et des milieux aquatiques	-4.912.000	44-10	-6.654.000
	Actions de partenariat	-909.000		
	Evaluation environnementale, économie et développement durable	-833.000		
<b>12 Moyens nouveaux</b>				<b>+15.333.922</b>
12	001 Subventions de fonctionnement des établissements publics			<b>+6.070.000</b>
	Institut national de l'environnement industriel et des risques	+5.500.000	44-20	+6.070.000
	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	+570.000		
12	002 Protection de la nature, sites et paysages			<b>+9.263.922</b>
	Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel		44-10	+9.263.922
<b>13 Transferts</b>				<b>-42.377.000</b>
13	001 Transfert interne			<b>"</b>
	Redéploiement des crédits en faveur des services déconcentrés		44-10	"
13	002 Transfert interne			<b>-12.377.000</b>
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	-12.377.000	44-10	-12.377.000
	Programme "prévention des risques et luttés contre les pollutions"			
	les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01	-3.337.640		
	Programme "gestion des milieux et biodiversité"			
	les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-02	-8.255.751		
	Programme "soutien aux politiques gouvernementales et développement			

**Titre IV Interventions publiques**

**-32.551.857**

catégorie

mesure

durable"

les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-03

-783.609

**13 003 Transfert interne**

**-30.000.000**

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :

44-20

-30.000.000

les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 69-01

Programme "dotations globalisées expérimentales : agences de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie"

## Présentation des dépenses en capital

**Titre V Investissements 98.428.000 80.464.000**  
**exécutés par l'Etat**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
article			
<b>57-10</b>	<b>Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles</b>	<b>700.000</b>	<b>700.000</b>
20	<i>Mesures de prévention ou de lutte contre les pollutions marines accidentelles hors Plan POLMAR</i> Abondement du fonds d'intervention pour lutter contre les pollutions marines accidentelles hors plan POLMAR	700.000	700.000
<b>57-20</b>	<b>Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement</b>	<b>38.633.000</b>	<b>24.768.000</b>
10	<i>Développement et qualité de la vie, coopération, formation, systèmes d'information, économie de l'environnement</i> Action internationale : - Poursuite des engagements internationaux de la France en matière d'environnement Schéma directeur des systèmes d'information	809.000	345.000
20	<i>Evaluation environnementale et économie</i> Poursuite de l'évaluation environnementale des actions inscrites aux contrats de plan Etat-région	1.229.000	1.032.000
30	<i>Police et gestion des eaux et des milieux aquatiques, réseaux d'annonce des crues</i> Equipement pour l'acquisition de données en matière d'hydrométrie, de qualité et de piézométrie Acquisition de matériels techniques nécessaires à l'exercice de la police de l'eau et des milieux aquatiques Plan Loire et plan pluriannuel de prévention des risques d'inondations Poursuite de la modernisation des réseaux d'annonces des crues Restauration des cours d'eau domaniaux non navigables et des ouvrages hydrauliques domaniaux Ajustement au titre du transfert des crédits relatifs au Plan exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse (AP = -2 007 000 euros ; CP = -3 175 000 euros)	16.687.000	9.316.000
40	<i>Institut français de l'environnement</i> Poursuite du développement des systèmes d'informations et de bases de données thématiques	1.200.000	1.450.000
50	<i>Prévention des pollutions et des risques</i> Risques technologiques et pollutions industrielles :  - Poursuite de la mise en oeuvre de la directive "SEVESO 2" relative à la prévention des accidents majeurs  - Poursuite de la mise en oeuvre de la directive relative à la prévention et la réduction intégrées des pollutions  - Suivi des installations les plus polluantes	12.037.000	9.263.000



P.L.F. 2005

## Titre V Investissements exécutés par l'Etat

**98.428.000**
**80.464.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>57-91</b>	<b>Equipement immobilier des services</b>	<b>4.107.000</b>	<b>5.500.000</b>
<i>10</i>	<i>Administration centrale</i> Poursuite des travaux de rénovation du bâtiment des services centraux	<i>500.000</i>	<i>1.800.000</i>
<i>20</i>	<i>Directions régionales de l'environnement</i> Poursuite des opérations d'acquisition, de rénovation ou d'extension dans le cadre du programme immobilier des services déconcentrés.	<i>3.607.000</i>	<i>3.700.000</i>
<b>59-01</b>	<b>Programme "Prévention des risques et lutte contre les pollutions" - Dotations globalisées expérimentales</b>	<b>27.169.000</b>	<b>22.928.000</b>
<i>10</i>	<i>Prévention des risques technologiques et des pollutions</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 - amélioration de la qualité de l'environnement sonore - prévention des risques et des pollutions générées par les installations classées - surveillance de la qualité de l'air - traitement des sites pollués à responsable défaillant - prévention et évaluation des risques santé-environnement	<i>7.097.000</i>	<i>5.700.000</i>
<i>20</i>	<i>Prévention des risques naturels</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 - connaissance, surveillance et information préventive sur les risques naturels - réglementation et planification des risques naturels - travaux de prévention des risques naturels	<i>4.406.000</i>	<i>3.072.000</i>
<i>30</i>	<i>Prévention des dommages liés aux inondations</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 - cartographie des zones inondables - prévision des inondations - contrôle des barrages et des digues - gestion des cours d'eau domaniaux non navigables et ouvrages hydrauliques domaniaux - mise en oeuvre d'une gestion dynamique des cours d'eau - action de protection des lieux habités	<i>15.565.000</i>	<i>14.055.000</i>

P.L.F. 2005

<b>Titre V</b>	<b>Investissements exécutés par l'Etat</b>	<b>98.428.000</b>	<b>80.464.000</b>
----------------	--	-------------------	-------------------

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Analyse des autorisations de programme demandées		
	<i>article</i>		
	<b>40</b> <i>Gestion des déchets et évaluation des produits</i>	<b>23.000</b>	<b>23.000</b>
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- évaluation des substances et produits chimiques		
	- traitement des déchets		
	- prévention de la production de déchets et recyclage		
	<b>50</b> <i>Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques</i>	<b>78.000</b>	<b>78.000</b>
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- lutte contre les pollutions urbaines		
	- lutte contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole		
	- lutte contre les pollutions par les pesticides		
	- lutte contre les pollutions industrielles		
	- lutte contre les pollutions accidentelles des eaux littorales et du milieu marin		
	<b>60</b> <i>Lutte contre le changement climatique</i>	"	"
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- utilisation rationnelle de l'énergie		
	- développement des énergies renouvelables		
	- développement d'instruments de flexibilité		
	- plan Climat		
<b>59-02</b>	<b>Programme "Gestion des milieux et biodiversité" - Dotations globalisées expérimentales</b>	<b>20.852.000</b>	<b>19.892.000</b>
	<b>10</b> <i>Préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques</i>	<b>3.309.000</b>	<b>3.309.000</b>
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- réglementation des usages de l'eau et de leurs impacts sur les milieux aquatiques		
	- préservation du bon état des eaux souterraines		
	- préservation du bon état écologique des rivières et plans d'eau		
	- préservation des zones humides		
	- préservation du bon état des eaux littorales et marines		
	- gestion quantitative de la ressource en eau		

## Titre V Investissements

98.428.000
80.464.000

### exécutés par l'Etat

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
20	<i>Gouvernance dans le domaine de l'eau</i>	2.500.000	2.500.000
	<p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation, traitement et diffusion des informations sur l'eau et les milieux aquatiques</li> <li>- gestion participative des bassins et transparence économique des services publics de l'eau et d'assainissement</li> <li>- coordination inter-bassins et concertation</li> </ul>		
30	<i>Développement du réseau des espaces réglementés au titre de la nature et des paysages</i>	4.566.000	4.134.000
	<p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création et gestion des réserves naturelles</li> <li>- création et gestion des parcs nationaux</li> <li>- création et gestion des sites classés</li> </ul>		
40	<i>Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel</i>	10.477.000	9.949.000
	<p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- incitation à la gestion durable des espaces naturels par le partenariat avec les collectivités territoriales et opérateurs publics</li> <li>- conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen dans le réseau Natura 2000</li> <li>- inventaire, expertise, méthodes de gestion et formation relatifs au patrimoine naturel et paysager</li> <li>- préservation des espèces animales et végétales</li> <li>- sauvegarde de l'espace littoral et des milieux naturels associés</li> </ul>		
59-03	<b>Programme "Soutien aux politiques environnementales et développement durable" - Dotations globalisées expérimentales</b>	<b>6.967.000</b>	<b>6.676.000</b>
10	<i>Développement durable</i>	2.198.000	1.907.000
	<p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- animation de la stratégie nationale de développement durable</li> <li>- évaluation environnementale</li> <li>- animation du programme recherche</li> <li>- partenariat associatif</li> </ul>		



P.L.F. 2005

<b>Titre V</b>	<b>Investissements exécutés par l'Etat</b>	<b>98.428.000</b>	<b>80.464.000</b>
----------------	--	-------------------	-------------------

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Analyse des autorisations de programme demandées		
	<i>article</i>		
	20 <i>Données environnementales</i>	"	"
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- production de l'information environnementale		
	- diffusion de l'information environnementale		
	30 <i>Action internationale</i>	"	"
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- élaboration des positions du MEDD sur les dossiers internationaux traitant d'environnement et de développement durable		
	- animation du débat national sur les dossiers internationaux relevant de la compétence du MEDD		
	- présentation au plan international des positions françaises et européennes en matière d'environnement et de développement durable		
	- mise en oeuvre par la France des orientations politiques arrêtées aux plans européen et international en matière d'environnement et de développement durable		
	40 <i>Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement</i>	"	"
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- qualité de la réglementation		
	- efficacité de la mise en oeuvre de la réglementation et de la police		
	50 <i>Management et soutien (vacations, charges sociales et action sociale)</i>	862.000	862.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	60 <i>Management et soutien (hors personnel)</i>	3.799.000	3.799.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- ressources humaines		
	- formation des agents du service public de l'environnement		
	- immobilier et logistique		
	- gestion financière et comptable		
	- pilotage du service public de l'environnement		
	- systèmes d'information		

P.L.F. 2005

<b>Titre V</b>	<b>Investissements exécutés par l'Etat</b>	<b>98.428.000</b>	<b>80.464.000</b>
----------------	--	-------------------	-------------------

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
article			
	<i>70 Information et communication</i>	<i>108.000</i>	<i>108.000</i>
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- information et participation du public		
	- communication		

P.L.F. 2005

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

325.045.000

129.717.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>67-20</b>	<b>Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement</b>	<b>68.427.000</b>	<b>46.769.000</b>
05	<i>Evaluation environnementale, économie et développement durable</i> Schéma national de véloroutes et voies vertes Chartes d'environnement et agendas 21	2.710.000	2.146.000
10	<i>Coopération et qualité de la vie</i> Poursuite des contrats de plan Etat-région dans le cadre des actions de partenariat associatif sur l'emploi et l'éducation à l'environnement	45.000	140.000
20	<i>Protection des lieux habités contre les inondations en métropole et outre-mer</i> Poursuite du programme interrégional Loire grandeur nature 2000-2006 dans le cadre de la protection des lieux habités contre les inondations	12.000.000	4.215.000
30	<i>Gestion des eaux et des milieux aquatiques</i> Restauration des rivières et des zones d'expansion de crues Réduction des pollutions diffuses Assainissement outre-mer Restauration des milieux dégradés	15.528.000	11.322.000
40	<i>Prévention des pollutions et des risques, nuisances urbaines, éco-produit et bruit</i> Lancement d'opérations d'investissement dans le cadre des programmes suivants : - La prévention des risques naturels - Les risques technologiques (dont l'application de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003) et les pollutions industrielles - La loi sur l'air - La lutte contre le bruit	9.941.000	5.910.000
51	<i>Institut national de l'environnement industriel et des risques</i> Programme d'extension et de modernisation des équipements de l'établissement	6.000.000	4.040.000
60	<i>Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages</i> Participation aux investissements des réserves naturelles et des parcs nationaux en création Subvention d'investissement au GIP ATEN Contribution à la réhabilitation de grands sites	15.431.000	11.634.000

P.L.F. 2005

**Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat** **325.045.000** **129.717.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	<i>article</i>		
	Poursuite du programme Natura 2000 et développement des aides à l'investissement pour la gestion des sites du réseau des milieux naturels :		
	- Parcs naturels régionaux		
	- Conservatoires régionaux des espaces naturels		
	- Conservatoires botaniques nationaux		
80	<i>Fonds de la recherche scientifique et technologique</i>	<b>6.772.000</b>	<b>7.362.000</b>
	Soutien de la recherche en appui des politiques publiques de l'environnement		
90	<i>Dotations globalisées expérimentales de la région Midi-Pyrénées</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : aux chapitres 59-01, 59-02 et 59-03		
<b>67-30</b>	<b>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</b>	"	"
10	<i>Energie</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 69-01 article 30		
20	<i>Déchets ménagers et assimilés</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 69-01 article 20		
30	<i>Dépollution des sols</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 69-01 article 10		
40	<i>Ramassage des huiles</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 69-01 article 20		
50	<i>Isolation acoustique au voisinage des aérodromes</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 69-01 article 10		
60	<i>Lutte contre la pollution atmosphérique, hors surveillance de la qualité de l'air</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 69-01 article 10		
70	<i>Surveillance de la qualité de l'air</i>	"	"
	Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 69-01 article 10		

P.L.F. 2005

**Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat** **325.045.000** **129.717.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>67-41</b>	<b>Subventions d'investissement à divers établissements publics</b>	<b>23.618.000</b>	<b>19.948.000</b>
10	<i>Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</i> Acquisition de terrains pour assurer la protection de l'espace littoral et des rivages lacustres	12.855.000	11.150.000
20	<i>Parcs nationaux</i> Equipements immobiliers bâtis des Parcs	6.070.000	4.885.000
30	<i>Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)</i> Investissement du Muséum dans les nouveaux programmes en milieux terrestres et marins	120.000	120.000
40	<i>Institut français de l'environnement</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 57-20 article 40	"	"
50	<i>Ecoles nationales du paysage</i> Investissement et équipement	"	120.000
60	<i>Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)</i> Programme d'extension et de modernisation des équipements de l'établissement	3.049.000	2.849.000
70	<i>Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE)</i> Investissement et équipement	1.524.000	824.000
<b>69-01</b>	<b>Dotations globalisées expérimentales : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</b>	<b>233.000.000</b>	<b>63.000.000</b>
10	<i>Prévention des risques technologiques et des pollutions</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 - amélioration de la qualité de l'environnement sonore - prévention des risques et des pollutions générées par les installations classées - surveillance de la qualité de l'air - traitement des sites pollués à responsable défaillant - prévention et évaluation des risques santé-environnement	48.000.000	15.000.000
20	<i>Gestion des déchets et évaluation des produits</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 - évaluation des substances et produits chimiques	87.000.000	25.000.000

P.L.F. 2005

<b>Titre VI</b>	<b>Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>	<b>325.045.000</b>	<b>129.717.000</b>
-----------------	--	--------------------	--------------------

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
	- traitement des déchets		
	- prévention de la production de déchets et recyclage		
<b>30</b>	<b><i>Lutte contre le changement climatique</i></b>	<b>98.000.000</b>	<b>23.000.000</b>
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	- utilisation rationnelle de l'énergie		
	- développement des énergies renouvelables		
	- développement d'instruments de flexibilité		
	- plan Climat		

P.L.F. 2005

## Récapitulation par agrégat

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

### Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	39.467.061	-91.300	39.375.761	+3.873.239	43.249.000
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	39.467.061	-91.300	39.375.761	+3.873.239	43.249.000
Titre IV	///////	///////	33.077.251	-54.500	33.022.751	+1.064.992	34.087.743
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	<b>72.544.312</b>	<b>-145.800</b>	<b>72.398.512</b>	<b>+4.938.231</b>	<b>77.336.743</b>
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	7.360.000	21.714.000	5.964.000	///////	4.638.000	+12.807.000	17.445.000
Titre VI	38.140.000	34.476.000	29.273.000	///////	15.178.000	+12.731.000	27.909.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	<b>45.500.000</b>	<b>56.190.000</b>	<b>35.237.000</b>	<b>///////</b>	<b>19.816.000</b>	<b>+25.538.000</b>	<b>45.354.000</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>45.500.000</b>	<b>56.190.000</b>	<b>107.781.312</b>	<b>-145.800</b>	<b>92.214.512</b>	<b>+30.476.231</b>	<b>122.690.743</b>

Effectifs pour 2005 : néant



P.L.F. 2005

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

## Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>39.467.061</b>	<b>43.249.000</b>
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services		
	Article 80	Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits déconcentrés	2.708.551	2.101.000
	Article 90	Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits non déconcentrés	1.510.000	900.000
Chapitre	36-41	Subventions de fonctionnement à divers établissements publics		
	Article 10	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	7.400.000	7.400.000
	Article 20	Parcs nationaux	26.300.000	26.300.000
	Article 40	Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	1.150.000	1.150.000
	Article 50	Ecoles nationales du paysage	398.510	398.000
	Article 80	Office national de la chasse et de la faune sauvage (nouveau)	"	5.000.000
			<b>33.077.251</b>	<b>34.087.743</b>
<b>Titre IV</b>				
Chapitre	44-10	Protection de la nature et de l'environnement		
	Article 10	Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits non déconcentrés	10.374.500	11.769.000
	Article 60	Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages : crédits déconcentrés	22.702.751	22.318.743
Chapitre	44-30	Dations en paiement en application de la loi de finances pour 1996 (n°95-1346 du 30 décembre 1995) (intégralité du chapitre)	"	"
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>72.544.312</b>	<b>77.336.743</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>5.964.000</b>	<b>17.445.000</b>
Chapitre	57-20	Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement		
	Article 60	Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages	5.964.000	3.362.000
Chapitre	59-02	Programme "Gestion des milieux et biodiversité" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)		
	Article 02	Regroupement des dotations (hors personnel) (nouveau)	"	"
	Article 30	Développement du réseau des espaces réglementés au titre de la nature et des paysages (nouveau)	"	4.134.000
	Article 40	Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel (nouveau)	"	9.949.000

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Titre VI</b>		<b>29.273.000</b>	<b>27.909.000</b>
Chapitre	67-20 Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement		
	Article 60 Préservation et gestion des milieux naturels, sites et paysages	9.253.000	11.634.000
Chapitre	67-41 Subventions d'investissement à divers établissements publics		
	Article 10 Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	13.410.000	11.150.000
	Article 20 Parcs nationaux	6.370.000	4.885.000
	Article 30 Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	120.000	120.000
	Article 50 Ecoles nationales du paysage	120.000	120.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		<b>35.237.000</b>	<b>45.354.000</b>
<b>Totaux généraux</b>		<b>107.781.312</b>	<b>122.690.743</b>

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

### Agrégat 21 : Protection de la nature, sites et paysages

#### Composantes de l'agrégat

Sur la base d'un inventaire actualisé du patrimoine naturel et des sites, la politique poursuivie dans le cadre de l'agrégat 21 - Protection de la nature, sites et paysages - a pour but d'assurer la protection, la gestion et la réhabilitation du patrimoine naturel, des sites et paysages et de la diversité biologique.

#### 1. La création d'un réseau d'espaces protégés

##### 1.1. Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (article L322-1 du code de l'environnement)

Etablissement public de l'Etat à caractère administratif, le conservatoire a pour mission de mener, après avis des communes et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Le conservatoire intervient en procédant à des acquisitions foncières dans les cantons côtiers et dans les communes riveraines des mers, des océans, des estuaires et des plans d'eau intérieurs de plus de 1000 hectares. Sur un total de 8 760 kms de rivage métropolitain, le conservatoire en possède actuellement 861 correspondant à 530 sites regroupés en 300 ensembles cohérents d'espaces naturels.

##### 1.2. Les réserves naturelles nationales (article L332-1 du code de l'environnement)

Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées par décret, en réserves naturelles nationales pour assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en oeuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale. Il s'agit de préserver et de reconstituer des populations d'espèces animales et végétales et de leurs habitats en voie de disparition, de formations géologiques, minéralogiques ou paléontologiques remarquables par la protection d'espaces naturels d'intérêt national. La France compte 154 réserves naturelles (y compris les 6 réserves naturelles en Corse classées avant 2002).

##### 1.3. Les parcs nationaux (article L331-1 du code de l'environnement)

Le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes peut être classé par décret en Conseil d'Etat en parc national lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

Il existe actuellement 7 parcs nationaux qui couvrent des domaines terrestres et maritimes variés (méditerranéen, alpin, tropical).

##### 1.4. La protection et la réhabilitation des sites et paysages (articles L. 341-1, L.342-1 du code de l'environnement)

Il s'agit de protéger les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Dans certains cas (opérations grands sites) il peut s'agir de réhabiliter des sites classés dégradés par la surfréquentation ou menacés de l'être. Dans quelques cas présentant un intérêt patrimonial minéralogique, pour la compréhension de l'histoire de la terre et de l'utilisation de la terre par l'homme, un arrêté du ministre chargé de la protection de la nature peut interdire la destruction ou l'altération des sites concernés.

##### 1.5. Le GIP ATEN

Ce groupement d'intérêt public favorise le développement et la diffusion de méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels en France et à l'étranger, notamment par la formation et des études et publications techniques.

#### 2. La conservation, la gestion et le suivi de la diversité biologique et paysagère

##### 2.1. La création et la gestion du réseau Natura 2000

Il s'agit d'assurer le maintien, le rétablissement ou la conservation d'espèces et d'espaces naturels reconnus d'intérêt communautaire. La France a une responsabilité particulière dans la constitution du réseau Natura 2000, compte tenu de son exceptionnelle diversité biologique (70% des habitats d'importance communautaire sont présents en France). L'outil privilégié de gestion de ces sites sera le contrat dont les termes seront encadrés par le document de référence de chaque site, le document d'objectif (Docob).

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

### 2.2. Le contrat d'objectif avec l'ONF

Le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) a co-signé avec le ministère chargé de l'agriculture un contrat d'objectif entre l'Etat et l'ONF. Les principales missions confiées par le MEDD dans ce contrat portent sur : le renforcement d'aires protégées, la contribution de l'ONF à la mise en oeuvre du réseau Natura 2000, sa contribution à l'approfondissement des connaissances et l'entretien des domaines présidentiels (Rambouillet, Marly et Chambord).

### 2.3. L'interface agriculture-environnement et forêt-environnement

L'évolution de la biodiversité et des fonctions écologiques des surfaces agricoles dépend de l'évolution de l'ensemble de la filière agricole et agro-alimentaire, de la politique agricole commune et de sa déclinaison nationale et des exigences des consommateurs. Il s'agit de permettre les réorientations nécessaires éventuelles de ces programmes en fonction de leur impact environnemental.

### 2.4. Les parcs naturels régionaux et les réserves de biosphère (article L. 333-1 du code de l'environnement)

Les parcs naturels régionaux, au nombre de 44, concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social.

La charte constitutive d'un parc naturel régional est élaborée par la région et adoptée par décret. Les orientations de la charte s'imposent à l'Etat et aux collectivités territoriales adhérentes en particulier pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Il s'agit de préserver, gérer et mettre en valeur un patrimoine naturel et culturel riche mais fragile.

Les réserves de biosphère ont pour objet de recueillir les informations permettant de résoudre des problèmes de gestion des ressources et de combler les lacunes encore importantes de notre connaissance de la structure et du fonctionnement des écosystèmes et des incidences des différents types d'intervention de l'homme.

Ces réserves, au nombre de 10, ont vocation à promouvoir l'expérimentation d'un développement durable soucieux à la fois des hommes et de la nature. Elles sont les outils privilégiés de la mise en oeuvre du programme "l'homme et la biosphère" de l'UNESCO.

### 2.5. Les conservatoires régionaux des espaces naturels

Créés dans 21 régions de métropole, ils ont pour objectif de préserver les milieux naturels en intervenant par la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage.

### 2.6. Les actions de protection et de suivi de la biodiversité et Ifrecor (Initiative française pour les récifs coralliens)

Il s'agit de conserver les espèces animales et végétales par un approfondissement de la connaissance et la réglementation des activités qui pourraient leur nuire.

### 2.7. Les conservatoires botaniques nationaux

Les CBN, dont la forme juridique est variable, sont des institutions bénéficiant d'un agrément ministériel pour conduire des inventaires sur les plantes rares ou menacées et aider à la conservation de leur patrimoine génétique.

### 2.8. L'inventaire et expertise du patrimoine naturel

Il s'agit d'établir l'état de la richesse de la diversité biologique de la France pour porter une information largement diffusée et accessible à tous (citoyens, élus, scientifiques, Commission européenne et secrétariat des conventions internationales).

### 2.9. Le Muséum national d'histoire naturelle

Le ministère de l'écologie et du développement durable s'appuie sur le muséum national d'histoire naturelle à travers le financement de l'institut d'écologie et de gestion de la biodiversité qui produit des états de référence sur le patrimoine naturel et assure une expertise scientifique et technique.

## Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
	<b>La création d'un réseau d'espaces</b>	<b>76</b>	<b>78</b>	<b>72</b>	<b>67</b>

P.L.F. 2005

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
	<b>protégés</b>				
	La conservation, la gestion et le suivi de la diversité biologique et paysagère	42	43	36	56
	<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>121</b>	<b>108</b>	<b>113</b>

## Organismes et budgets spécialisés

Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres (millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	<b>Dépenses</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	
1	<b>Ressources</b>					
	subventions du budget de tutelle (MEDD)	25	25	21	19	
	autres subv ou autres ressources	5	5	5	9	
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	

Note 1 : montants hors amortissement des investissements, en recettes comme en dépenses

Parcs nationaux (millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Dépenses</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	
	<b>Ressources</b>					
	subventions du budget de tutelle (MEDD)	34	34	33	31	
	autres subventions	5	5	5	5	
	autres ressources	4	4	4	4	
	<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	

Notes :

1. Les autres subventions sont attribuées par les collectivités locales.

Muséum National d'Histoire Naturelle (millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Dépenses</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>48</b>		
	<b>Ressources</b>					
	subventions du budget de tutelle	36	35	31		
	autres subventions (MEDD)	1	1	1	1	

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<i>autres ressources</i>	23	23	16		
	<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>48</b>		

### Objectifs, résultats et cibles

#### La création d'un réseau d'espaces protégés

##### *Efficacité socio-économique*

##### 1. Connaître les composantes des paysages

Réaliser dans chaque département un atlas de la composante des paysages

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Nombre d'Atlas du paysage	53	60	67	78	85	100

#### La conservation, la gestion et le suivi de la diversité biologique et paysagère

##### *Efficacité socio-économique*

##### 1. Protéger et gérer un nombre suffisant d'espaces naturels

En fonction de la richesse du patrimoine naturel qu'il convient de ne pas altérer, couvrir par des mesures législatives et réglementaires, les territoires les plus appropriés : actuellement 1,18% du territoire (sans les DOM) est protégé dans ce cadre alors que l'objectif à atteindre est de 3% environ comme dans la plupart des pays développés.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat	Prévision en gestion		
1	Nombre d'hectares protégés dans les zones centrales des parcs nationaux	371.246	371.246	371.246	371.246	371.246	477.246
	Nombre d'hectares protégés par le conservatoire du littoral	68.208	69.000	70.100	72.000	73.100	75.300
2	Nombre d'hectares protégés dans le cadre des réserves naturelles	540.884	541.043	540.848	546.100	550.000	1.250.000

Note 1 : l'augmentation du nombre d'hectares protégés dans les zones centrales des parcs nationaux pour 2007 correspond à l'objectif de création du nouveau parc national de la Réunion (106.000 ha).

Note 2 : Le chiffre 2007 tient compte de la création d'une réserve de 700.000 ha environ dans les terres australes et antarctiques françaises

##### 2. Gérer contractuellement la diversité biologique

Envoyer, sur la base de l'inventaire français Natura 2000 résultant des obligations communautaires de la Directive Habitat (milieux naturels et espèces présentes sur le territoire national et européen), en nombre suffisant à la Commission européenne, des sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire.

Animer site par site la réflexion sur la gestion par les propriétaires et les usagers afin d'aboutir à leur engagement contractuel. L'objectif en 2004 est d'engager l'élaboration de 50 nouveaux documents d'objectifs.

P.L.F. 2005

## Agrégat 21 Protection de la nature, sites et paysages

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Nombre de sites envoyés à la Commission européenne	1172	1222	1209	1272	1435	1435

Note 1 : nombre de sites au titre de la directive "Habitats"

## Agréat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	44.078.255	"	44.078.255	-13.016.361	31.061.894
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	44.078.255	"	44.078.255	-13.016.361	31.061.894
Titre IV	///////	///////	24.015.140	-85.500	23.929.640	-5.055.640	18.874.000
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	68.093.395	-85.500	68.007.895	-18.072.001	49.935.894
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	16.740.000	38.839.000	8.815.000	///////	16.048.000	+13.910.000	29.958.000
Titre VI	47.500.000	27.528.000	31.595.000	///////	10.822.000	+4.715.000	15.537.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	64.240.000	66.367.000	40.410.000	///////	26.870.000	+18.625.000	45.495.000
<b>Totaux généraux</b>	64.240.000	66.367.000	108.503.395	-85.500	94.877.895	+552.999	95.430.894

Effectifs pour 2005 : néant



P.L.F. 2005

## Agréгат 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

## Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>44.078.255</b>	<b>31.061.894</b>
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services		
	Article 40	Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	26.338.255	16.941.894
	Article 50	Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	3.850.000	3.620.000
Chapitre	36-41	Subventions de fonctionnement à divers établissements publics		
	Article 60	Conseil supérieur de la pêche	13.890.000	10.500.000
<b>Titre IV</b>			<b>24.015.140</b>	<b>18.874.000</b>
Chapitre	44-10	Protection de la nature et de l'environnement		
	Article 36	Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits non déconcentrés	17.675.500	14.890.000
	Article 37	Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits déconcentrés	6.339.640	3.984.000
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>68.093.395</b>	<b>49.935.894</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>8.815.000</b>	<b>29.958.000</b>
Chapitre	57-10	Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles (intégralité du chapitre)	700.000	700.000
Chapitre	57-20	Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement		
	Article 30	Police et gestion des eaux et des milieux aquatiques, réseaux d'annonce des crues	8.115.000	9.316.000
Chapitre	59-01	Programme "Prévention des risques et lutte contre les pollutions" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)		
	Article 30	Prévention des dommages liés aux inondations (nouveau)	"	14.055.000
	Article 50	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques (nouveau)	"	78.000
Chapitre	59-02	Programme "Gestion des milieux et biodiversité" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)		
	Article 10	Préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques (nouveau)	"	3.309.000
	Article 20	Gouvernance dans le domaine de l'eau (nouveau)	"	2.500.000

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Titre VI</b>		<b>31.595.000</b>	<b>15.537.000</b>
Chapitre	67-20 Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement		
	Article 20 Protection des lieux habités contre les inondations en métropole et outr-mer	4.898.000	4.215.000
	Article 30 Gestion des eaux et des milieux aquatiques	26.697.000	11.322.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		<b>40.410.000</b>	<b>45.495.000</b>
<b>Totaux généraux</b>		<b>108.503.395</b>	<b>95.430.894</b>

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

### Agrégat 22 : Protection de l'eau et des milieux aquatiques

#### Composantes de l'agrégat

Le ministère de l'écologie et du développement durable anime et coordonne la politique publique de gestion qualitative et quantitative durable de l'eau et des milieux aquatiques, en veillant à ce qu'elle s'inscrive dans les orientations définies par le livre II du Code de l'Environnement et les directives européennes prises dans le domaine de l'eau. Il assure dans ce cadre le secrétariat de la Mission Interministérielle de l'Eau et du Comité National de l'Eau.

Les grands principes de cette politique ont été fondés par les lois de 1964 et 1992 qui assoient la gestion de l'eau sur ses usages et non sur sa propriété, sur l'unicité de la ressource, sur la protection de cette ressource et sur une politique démocratique basée sur :

- la planification : les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) élaborés par les comités de bassin et approuvés par les préfets coordonnateurs de bassin au nom de l'Etat au niveau de chacun des 6 grands bassins hydrographiques, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) élaborés par les commissions locales de l'eau créées par les préfets et présidées par un élu au niveau des sous-bassins,
- la solidarité de bassin et la gestion concertée : les Comités de Bassin qui regroupent tous les acteurs de la politique de l'eau, les agences de l'eau qui constituent les premiers partenaires financiers des maîtres d'ouvrage locaux (collectivités locales, industriels, agriculteurs), les préfets coordonnateurs de bassin,
- le renforcement du principe pollueur-payeur qui permet de disposer d'un flux financier et d'inciter à des usages de l'eau moins polluants et plus économes,
- la police de l'eau et de la pêche : la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 en créant une nomenclature des équipements et aménagements a fixé les seuils d'autorisation et de déclaration administrative s'imposant aux différents maîtres d'ouvrage ; différents services déconcentrés de l'Etat (DDAF - DDE - DDASS - Cellules Qualité des Eaux Littorales - Services de Navigation) sont chargés de la police de l'eau au niveau de chaque département et sont aidés par le Conseil Supérieur de la Pêche pour la police de la pêche.
- une décentralisation très importante : l'Etat fixe les règles et veille à leur application, mais ne gère pas lui-même. Il intervient peu comme acteur financier. Son action consiste à participer à la connaissance des milieux, à encourager la prévention des inondations et à entretenir son domaine propre (cours d'eau domaniaux). Il n'intervient pas dans le financement de l'eau potable et de l'assainissement à l'exception de l'Outre-mer et la Corse. L'Etat est donc un régulateur, et non un opérateur. Les collectivités locales ont un rôle essentiel : responsabilité et éventuellement gestion directe des services publics de l'eau et de l'assainissement. Les grandes sociétés de distribution ont un rôle de prestataire de service (en 1998, 52 % des communes - 79 % de la population - avaient délégué à de telles sociétés leur service d'eau et 38 % - 53 % de la population - avaient fait de même pour leur service d'assainissement) ; ces sociétés jouent un rôle important dans la vie des collectivités locales qui doivent être les véritables donneurs d'ordres.
- une politique globale de prévention des risques liés aux inondations fluviales combinant la prévention avec la publication d'atlas des zones inondables et l'élaboration des plans de prévention des risques d'inondations, la prévision avec la modernisation de la prévision des crues et la protection avec la restauration des rivières et des champs naturels d'expansion des crues et la réalisation d'aménagements de protection des zones inondables urbanisées.

L'efficacité de l'action de l'Etat et de ses établissements publics est ciblée sur quelques fortes priorités pour contribuer à l'évolution vers le bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques prévu dans la directive du 23 octobre 2000 fixant le cadre d'une politique communautaire de l'eau.

Les actions de l'Etat en matière de politique de l'eau peuvent être décomposées ainsi :

#### **1. Politique pluriannuelle de prévention des risques d'inondations fluviales**

La prévention des risques d'inondations fluviales (Plan Risques et Plan Loire) est une des priorités des contrats de plan :

- l'amélioration de la connaissance du risque grâce à l'élaboration systématique, à la diffusion et à la mise à jour des atlas des zones inondables importantes,
- la mise en oeuvre et la modernisation des dispositifs de surveillance et de prévision des crues,

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

---

- l'entretien et la restauration des ouvrages domaniaux de protection contre les inondations et des cours d'eau domaniaux non navigables,
- les subventions apportées aux collectivités territoriales pour les investissements auxquels elles procèdent pour réduire la vulnérabilité des lieux habités vis-à-vis des risques liés aux inondations fluviales.

### **2. Police de l'eau et des milieux aquatiques**

Il s'agit des missions régaliennes de la police de l'eau et de la pêche.

### **3. Reconquête de la qualité des milieux marins**

Ce sont les actions relatives à la protection et à la restauration des milieux marins et littoraux : Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles - Subvention de fonctionnement pour le centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux, (CEDRE) ainsi que les subventions aux associations contribuant à la protection des milieux aquatiques.

### **4. Systèmes d'information sur l'eau et les milieux aquatiques**

Afin de mettre en oeuvre la directive du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ainsi que les directives sectorielles, les Etats membres doivent mobiliser d'importants moyens en matière de données et de connaissance. Un plan de modernisation du système d'information sur l'eau a été notifié aux préfets coordonnateurs de bassin de métropole et des DOM.

### **5. Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole**

Le bon état écologique de l'eau suppose une forte réduction des rejets des nitrates et des pesticides. Un programme national de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires a été engagé en 2000 dans plusieurs régions et pour prévenir les risques de contentieux communautaires relatifs à l'application de la directive nitrates, notamment dans le Grand Ouest, un programme environnemental de couverture hivernale des sols est mis en place depuis 2002.

### **6. Solidarité et péréquation nationales**

La solidarité et la péréquation ont été instaurées afin d'assurer un meilleur équilibre entre les moyens financiers des six bassins hydrographiques de métropole, tout en organisant et en regroupant le financement d'actions d'intérêt commun aux bassins.

Cette solidarité concerne aussi les DOM-TOM.

### **7. Préservation, restauration des milieux naturels aquatiques**

Cette composante concerne la restauration des zones humides.

### **8. Structures de la politique de l'eau et planification**

Le Comité National de l'Eau est, depuis la loi de 1964, l'instance de concertation du gouvernement avec les partenaires nationaux de la politique de l'eau.

En l'absence d'agences de l'eau, les comités de bassin des DOM, créés par la loi sur l'eau de 1992, reçoivent un financement pour leur fonctionnement et les offices de l'eau des DOM sont partiellement financés par les ministères de l'écologie et de l'outre mer.

P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : dépenses budgétaires (millions d'Euros) en DO+CP

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Politique pluriannuelle de prévention des risques d'inondations fluviales	28	28	38	48	48
	Police de l'eau et des milieux aquatiques	14	10	17	15	15
	Reconquête de la qualité des milieux marins	8	55	6	7	7
	Systèmes d'information sur l'eau et les milieux aquatiques	20	26	12	13	13
	Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole	10	27	14	3	3
	Solidarité et péréquation nationales	4	31	11	4	4
	Préservation, restauration des milieux naturels aquatiques	14	12	7	3	3
	Structures de la politique de l'eau et planification	2	2	3	2	2
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>191</b>	<b>108</b>	<b>95</b>	<b>95</b>

Notes :

Les dépenses imputées sur la 3ème composante au titre de l'exercice 2003 sont en partie financées par voie de fonds de concours, dans le cadre du plan POLMAR.

Les évolutions constatées sur les composantes 2 et 3 entre 2002 et 2003 sont liées aux redéploiements découlant de la création du Fonds National de Solidarité pour l'Eau (FNSE), cf. composantes 5 et 6.

En grandes masses, pour les dernières années du 7e programme des agences de l'eau (1997-2002), les financements apportés par l'Etat en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques sont de l'ordre de 129 M€ à rapprocher des 3 milliards d'Euros de travaux engagés par les différents maîtres d'ouvrages (collectivités locales, industriels, agriculteurs) qui bénéficient des aides des agences à hauteur de 1,82 milliard (à signaler que d'autres travaux ne bénéficient pas de ces aides). Le ministère de l'écologie et du développement durable assure la tutelle des agences de l'eau, établissements publics à caractère administratif.

Les montants inscrits au titre de la LFI 2004 et du PLF 2005 prennent en compte la mise en oeuvre de la politique de l'eau dans le cadre de l'expérimentation LOLF.

Les choix budgétaires pour 2005 concentrent les moyens sur les actions régaliennes et les obligations européennes.

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

### Organismes et budgets spécialisés

#### Agences de l'eau (en millions d'Euros)

i n d i c e u r s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Dépenses</b>					
	<i>Dépenses d'intervention</i>	1.905	1.977	1.877	nd	nd
	<i>dont gestion de la ressource et des milieux</i>	248	253	270		
	<i>dont lutte contre la pollution</i>	1.545	1.556	1.605		
	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	225	236	468	nd	nd
	<b>Total</b>	<b>2.130</b>	<b>2.213</b>	<b>2.345</b>		
	<b>Recettes</b>				nd	nd
	<i>Redevances</i>	1.713	1.639	1.500		
	<i>redevances de prélèvement</i>	278	285	267		
	<i>redevances de pollution</i>	1.435	1.354	1.233		
	<i>Produits divers</i>	396	394	400	nd	nd
	<b>Total</b>	<b>2.109</b>	<b>2.033</b>	<b>1.900</b>		

Notes :

1 Les données financières pour 2002 et 2003 sont issues des comptes financiers des agences de l'eau.

Les données financières estimées pour 2004 sont issues des budgets primitifs des agences de l'eau.

Suite aux opérations comptables effectuées sur les ressources affectées, le fonds de roulement et sur les amortissements et provisions, les comptes budgétaires des agences sont équilibrés en dépenses et en recettes. Ces comptes budgétaires équilibrés ont été de 2 006,737 millions d'euros en 2000, de 2 127,73 millions d'euros en 2001 et sont estimés à 2 174,60 millions d'euros en 2002 et 2 234,48 millions d'euros en 2003.

2 La ligne "lutte contre la pollution " comprend les dépenses d'intervention liées à la dépollution des collectivités locales, la dépollution des industries et la dépollution d'origine agricole.

3 Les agences de l'eau perçoivent directement des redevances pour pollutions et consommations d'eau qui constituent, avec les remboursements des avances consenties lors des exercices précédents, leurs sources habituelles de recettes.

4. En construction budgétaire 2004, les recettes propres sont complétées de prélèvements sur les réserves pour couvrir les dépenses.

5. La ligne "dépenses de fonctionnement" comprend en 2004 la participation des agences au fonds de concours exceptionnel, à hauteur de 210 millions d'euros.

P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

## Le conseil supérieur de la pêche (en millions d'Euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Dépenses - Total</b>	<b>54</b>	<b>60</b>	<b>50</b>		
	<i>Fonctionnement</i>	51	57	48		
	<i>dont personnel</i>	34	41	35		
	<i>Investissement</i>	3	3	2		
	<b>Ressources - Total</b>	<b>54</b>	<b>68</b>	<b>50</b>		
	<i>Fonctionnement</i>	51	64	48		
	<i>dont Subventions du budget de tutelle</i>	13	20	14	10	
	<i>dont Taxe Piscicole</i>	35	35	34		
	<i>Investissement</i>	3	4	2		

Les données financières pour 2002 et 2003 sont issues des comptes financiers du Conseil supérieur de la pêche. Les données financières estimées pour 2004 sont issues du budget primitif du Conseil supérieur de la pêche.

## Objectifs, résultats et cibles

## Politique pluriannuelle de prévention des risques d'inondations fluviales

## Efficacité de la gestion

## 1. Augmenter le nombre de communes à risques couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a créé les Plans de Prévention des Risques (PPRI) qui, en tant que servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme, permettent de réglementer l'usage du sol et des biens et de définir les mesures de prévention dans les communes à risques.

L'indicateur de suivi proposé est le taux de PPRI approuvés par rapport aux 4 500 prévus en 2005

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Taux de PPRI approuvés par rapport aux 4500 PPRI prévus en 2005	74%	84%	82%	94%	100%	

Notes :

1. Source : Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR)

## 2. Améliorer la prévision des inondations par une augmentation de la couverture radar du territoire national

Le ministère de l'écologie et du développement durable a intégré dans sa politique le financement de 11 radars entre 1994 et 2006. 5 sont en service depuis 2003. Une réflexion actuellement en cours entre le ministère et Météo France, devrait permettre prochainement la définition d'un indicateur exprimé en taux de couverture de superficies de territoire. A partir de 2004, les crédits concernés sont déconcentrés.

## 3. Augmenter le nombre de communes couvertes par une cartographie des zones inondables

L'atlas des zones inondables, réalisé à l'échelle communale sur la base des plus hautes eaux connues, permet une connaissance des zones à risques et une identification des zones de stockage à prévoir.

Les communes classées en zones inondables devront être couvertes par un atlas en 2005.

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

### Police de l'eau et des milieux aquatiques

#### *Efficacité de la gestion*

##### 1. Nombre d'autorisations délivrées et de déclarations traitées

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	nombre d'autorisations délivrées et de déclarations traitées	36348	24000	37336	32000	32000	32000
---	--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source: direction de l'eau.

Le résultat 2004 définitif sera disponible fin 2005.

Plus des deux tiers des dossiers sont des dossiers de prélèvements pour l'irrigation agricole dont un nombre important d'autorisations temporaires pour lesquelles la procédure est considérablement allégée. La simplification administrative qui va être engagée dans le cadre de la révision de la nomenclature permettra une réduction des autorisations au profit des déclarations dont la procédure d'instruction est beaucoup plus simple. Le nombre de déclarations estimées entre 2004 et 2007 passe ainsi de 8 000 à 15 000.

##### 2. Nombre de PV dressés par les MISE et les brigades du CSP

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	nombre de PV dressés	1847	1700	3862	1800	2500	2500
---	----------------------	------	------	------	------	------	------

Source: direction de l'eau.

Le résultat 2004 définitif sera disponible fin 2005.

Le nombre de procès verbaux n'est pas un indicateur de l'efficacité de la police de l'eau. La police est efficace si elle est présente sur le terrain et réalise des contrôles. L'objectif est donc d'augmenter le nombre de contrôles. Cette augmentation s'accompagnera sûrement d'une augmentation des procès verbaux mais une meilleure intégration de la loi et la prise de conscience de la nécessité de protéger les milieux aquatiques par nos concitoyens devraient conduire à une diminution des procès verbaux.

### Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

#### *Efficacité socio-économique*

##### 1. Réduire la pollution des eaux et des milieux aquatiques due aux activités agricoles

Les pollutions d'origine agricole ont un effet important sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques, ce qui pose des difficultés pour leurs différents usages.

La politique menée pour réduire ces pollutions comporte deux grands volets:

- la réduction de la contamination par les pesticides
- la lutte contre les pollutions azotées

Les indicateurs ci-après visent:

- pour les pesticides, à déterminer l'évolution de la contamination des eaux sur les points surveillés dans le cadre du Réseau National de Bassin (RNB)
- pour les pollutions azotées, à suivre l'extension de l'application du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) grâce aux contrats signés au titre de ce programme par les agriculteurs dans les zones vulnérables notifiées à la Commission européenne en application de la directive "pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole".

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de conformité vis-à-vis des pesticides des points surveillés dans le cadre du Réseau	52%	71%	60%	62 %	64%	
---	---	-----	-----	-----	------	-----	--



P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

National de Bassin (RNB)							
2	Taux de quantité d'azote produite par les animaux pris en charge par les contrats signés dans le cadre du PMPOA dans les zones vulnérables au titre de la directive "nitrates"	50%	60%		63%	63%	

1- Source IFEN: points classés selon la grille SEQ en classe de qualité "très bonne" ou "bonne" pour tous usages potentiels; pourcentage exprimé par rapport aux 608 points pouvant être qualifiés en 2003 (tous pesticides confondus, règle des 90% prise en compte).

Le résultat 2003 définitif devrait être disponible fin 2004.

Le réseau d'observation s'étoffe d'année en année et permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation. Sur la base des résultats observés depuis 1998, les objectifs 2004 et 2005 ont été revus.

2- Source: agences de l'eau, Service Central d'Enquêtes et d'Etudes Statistiques (Rapport d'Activité 2002).

Les pourcentages sont calculés sur la base de l'estimation des élevages potentiellement éligibles au PMPOA suite à la réforme du programme. La quantité d'azote totale à traiter dans le programme pour les zones vulnérables est de 539 000 tonnes. Le nombre d'agriculteurs correspondant est d'environ 146 000.

Pour répondre aux exigences fixées par la Commission européenne, le programme s'achèvera au 31 décembre 2006 en zones vulnérables.

### Solidarité et péréquation nationales

#### Effacité de la gestion

##### 1. Comprendre l'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement

La direction de l'eau s'est engagée à mettre en place un suivi précis de l'évolution du prix de l'eau, à analyser les raisons de cette évolution en fonction notamment des modes de gestion des services d'eau et d'assainissement, des structures intercommunales et de la taille des communes, et à mettre en oeuvre toutes les mesures permettant de maîtriser cette évolution.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Prix moyen de l'eau et de l'assainissement pour une consommation domestique type de 120 m <sup>3</sup> /an (montant en € par m <sup>3</sup> )	2,76	2,83	ND	2,90	2,90	
---	---	------	------	----	------	------	--

Source des résultats: Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Source des prévisions: Direction de l'Eau (DE).

##### 2. Développer l'information des usagers

La publication par les maires des rapports sur le prix de l'eau et la qualité des services a été rendue obligatoire par le décret du 6 mai 1995 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de réalisation des rapports annuels des maires (%)	90%	91%	ND	93%	93%	
---	---	-----	-----	----	-----	-----	--

1 Source: Direction de l'Eau (DE)

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

### Préservation, restauration des milieux naturels aquatiques

#### Efficacité socio-économique

##### 1. Réduire la pollution des eaux et des milieux aquatiques due aux rejets des agglomérations

Le bon fonctionnement des stations d'épuration urbaines est une nécessité au regard de la part importante de pollution due aux agglomérations. L'un des indicateurs retenus est le rendement des stations en matières organiques de l'ensemble des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants; l'objectif minimal réglementaire à atteindre, en vertu de la directive européenne du 21 mai 1991 et de sa transposition en droit français, est de 80%. Ce rendement correspond au rapport de la pollution éliminée par la station d'épuration sur la pollution qui y entre.

Un deuxième indicateur donne la situation de conformité en terme de niveau de traitement des systèmes d'assainissement des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants dont les eaux traitées sont rejetées en zones sensibles, telles que définies dans la directive européenne du 21 mai 1991 relative aux eaux résiduaires urbaines: zones soumises à eutrophisation, non-respect des usages couverts par d'autres directives. Au 31 décembre 1998, première échéance fixée par cette directive, le taux de conformité devait être de 100%.

Malgré les efforts financiers considérables mis en oeuvre en France depuis le début des années 90, on constate un retard dans l'application de cette directive dans les zones sensibles.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Rendement des stations d'épuration en matière organique de l'ensemble des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants en DB05 (%)	92	93	ND	95		
2	Taux de conformité du niveau de traitement des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants rejetant en zones sensibles (%)	67	90	70	75%	75%	

1- Source: enquête annuelle du Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) sur la base des chiffres fournis par les agences de l'eau.

Les résultats 2003 seront disponibles fin 2004.

2- Source: préfets (services de police de l'eau), DIREN et organismes de bassin

Le résultat définitif 2003 sera disponible fin 2004.

##### 2. Améliorer le respect des objectifs de qualité des cours d'eau

La loi sur l'eau de 1964 a prévu la possibilité de fixer des objectifs d'amélioration de la qualité des cours d'eau. L'établissement des objectifs de qualité se base d'une part, sur le bilan de la qualité constatée et d'autre part, sur les usages que le cours d'eau doit satisfaire. Les objectifs, qui sont alors fixés par référence aux paramètres représentatifs de la qualité d'eau, traduisent la situation souhaitable pour le cours d'eau à une échéance de 10 ans. L'indicateur retenu mesure le taux de points de mesure conformes aux objectifs.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Taux de points d'eau de mesure conformes aux objectifs de qualité fixés pour les cours d'eau	54%	60%	55%	55%	55%	
--	--	-----	-----	-----	-----	-----	--

Source: direction de l'eau.

Le résultat définitif 2003 sera disponible fin 2004.

P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques

### Qualité du service

**1. Atteindre un taux de conformité de qualité des eaux de baignade égal à 100% et inciter les maitres d'ouvrage locaux, lorsque cela est nécessaire, à mettre en oeuvre des actions de lutte contre la pollution**

L'accomplissement de cet objectif est mesuré par l'état de la qualité des eaux de baignade en mer et en eau douce qui a des implications fortes en termes sanitaire, environnemental, économique et touristique. En vertu de la directive européenne du 8 décembre 1975, les exigences à satisfaire sont de 100%.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de conformité de la qualité des eaux de baignade	95%	98%	95,3%	99%	99%	
---	---	-----	-----	-------	-----	-----	--

1 - Source: direction générale de la santé.

L'amélioration de la qualité des eaux de baignade non conformes à la directive nécessite des investissements et des travaux conséquents en matière de lutte contre la pollution dont l'effet positif en matière de qualité des eaux ne peut être immédiat.

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

### Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	13.067.290	"	13.067.290	+2.435.144	15.502.434
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	13.067.290	"	13.067.290	+2.435.144	15.502.434
Titre IV	///////	///////	303.640.500	-36.500	303.604.000	-25.844.600	277.759.400
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	316.707.790	-36.500	316.671.290	-23.409.456	293.261.834
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	12.430.000	23.563.000	8.166.000	///////	8.686.000	+9.372.000	18.058.000
Titre VI	190.565.000	248.941.000	85.473.000	///////	45.372.000	+27.578.000	72.950.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	202.995.000	272.504.000	93.639.000	///////	54.058.000	+36.950.000	91.008.000
<b>Totaux généraux</b>	202.995.000	272.504.000	410.346.790	-36.500	370.729.290	+13.540.544	384.269.834

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

## Agréгат 23 Prévention des pollutions et des risques

## Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>13.067.290</b>	<b>15.502.434</b>
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services		
	Article 60	Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	7.136.590	6.674.734
	Article 70	Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	4.430.700	5.627.700
Chapitre	36-41	Subventions de fonctionnement à divers établissements publics		
	Article 70	Agence française de sécurité sanitaire environnementale	1.500.000	3.200.000
			<b>303.640.500</b>	<b>277.759.400</b>
<b>Titre IV</b>				
Chapitre	44-10	Protection de la nature et de l'environnement		
	Article 80	Prévention des pollutions et des risques: crédits déconcentrés	11.263.600	7.973.100
	Article 90	Prévention des pollutions et des risques: crédits non déconcentrés	6.012.900	6.006.900
Chapitre	44-20	Subventions à divers organismes		
	Article 10	Institut national de l'environnement industriel et des risques	21.500.000	27.000.000
	Article 20	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ancien)	29.430.000	"
Chapitre	44-40	Subventions à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (intégralité du chapitre)	235.434.000	236.779.400
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>316.707.790</b>	<b>293.261.834</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>8.166.000</b>	<b>18.058.000</b>
Chapitre	57-20	Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement		
	Article 50	Prévention des pollutions et des risques	8.166.000	9.263.000
Chapitre	59-01	Programme "Prévention des risques et lutte contre les pollutions" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)		
	Article 02	Regroupement des dotations (hors personnel) (nouveau)	"	"
	Article 10	Prévention des risques technologiques et des pollutions (nouveau)	"	5.700.000
	Article 20	Prévention des risques naturels (nouveau)	"	3.072.000
	Article 40	Gestion des déchets et évaluation des produits (nouveau)	"	23.000
	Article 60	Lutte contre le changement climatique (nouveau)	"	"

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Titre VI</b>			<b>85.473.000</b>	<b>72.950.000</b>
Chapitre	67-20	Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement		
	Article 40	Prévention des pollutions et des risques, nuisances urbaines, éco-produit et bruit	6.433.000	5.910.000
	Article 51	Institut national de l'environnement industriel et des risques	8.040.000	4.040.000
Chapitre	67-30	<i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ancien) (intégralité du chapitre)</i>	71.000.000	"
Chapitre	69-01	Dotations globalisées expérimentales : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	63.000.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>			<b>93.639.000</b>	<b>91.008.000</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>410.346.790</b>	<b>384.269.834</b>

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

### Agrégat 23 : Prévention des pollutions et des risques

#### Composantes de l'agrégat

Cet agrégat regroupe les moyens visant à prévenir les risques industriels et technologiques, les risques naturels, à réduire les pollutions et les nuisances, à contribuer à la maîtrise de l'énergie.

#### 1. Prévention des risques technologiques et des pollutions industrielles et agricoles

##### 1.1. Installations classées

L'action du ministère de l'écologie et du développement durable en matière de prévention des risques technologiques et des pollutions industrielles et agricoles est mise en œuvre au travers de la législation des installations classées. Le ministère dispose au niveau local d'une inspection assurée principalement par les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et les directions départementales des services vétérinaires (DDSV). Cette action a pour finalité la réduction des accidents et leurs conséquences ainsi que la réduction des émissions dans l'air, l'eau et les sols en provenance des installations.

La mise en œuvre nécessite :

- une bonne connaissance de la situation et des enjeux (rejets, conséquences sur l'environnement et la santé) ;
- l'élaboration d'une réglementation adaptée, notamment en application de la législation relative aux installations classées;
- un contrôle efficace qui suppose le renforcement de la police des installations classées et celui des capacités d'expertise de l'Institut National de l'Environnement Industriel (INERIS).

##### 1.2. INERIS

L'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial, sous tutelle du ministre chargé de l'environnement.

Il a pour mission de réaliser ou de faire réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement et de fournir toute prestation destinée à faciliter l'adaptation des entreprises à un tel objectif. Le commissaire du Gouvernement est le directeur de la prévention des pollutions et des risques.

##### 1.3. AFSSE

L'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE) a pour missions de développer et de renforcer les capacités d'expertise relatives à l'impact des facteurs environnementaux sur la santé, en collaboration avec d'autres établissements publics. Les crédits alloués permettent également de soutenir des programmes de recherche en matière d'impact de l'environnement sur la santé.

#### 2. Prévention des risques naturels

L'action du ministère de l'écologie et du développement durable en matière de prévention des risques naturels porte sur six domaines d'action : la connaissance des risques et la surveillance, l'information et la sensibilisation des populations et des élus, la prise en compte des risques dans l'aménagement, les actions de réduction de la vulnérabilité (travaux de prévention des risques) et sur le retour d'expérience.

Le ministère développe d'une part, des plans de préventions des risques (PPR) dans toutes les communes exposées à un risque fort et avéré avec l'objectif de couvrir 500 communes nouvelles en 2005, et, d'autre part, l'information des populations au travers de la réalisation des dossiers communaux d'information. Le ministère mène aussi un programme d'aide aux collectivités locales qui réalisent des études et des travaux de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, ainsi qu'un programme d'expropriation de biens gravement menacés.

Le programme de prévention des risques naturels comporte donc trois actions :

- la connaissance et la diffusion de l'information sur les risques naturels,
- la prise en compte des risques dans les décisions d'aménagement avec notamment les PPR et les délocalisations par expropriation,
- la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens par des études et des travaux de protection ou d'aménagement des biens existants.

#### 3. Réduction des pollutions et des nuisances et maîtrise de l'énergie

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

---

### 3.1. Qualité de l'air, sites et sols pollués, bruit, déchets, maîtrise de l'énergie

Les actions de réduction des pollutions et des nuisances relèvent principalement de :

- la surveillance de la qualité de l'air qui constitue un volet essentiel de l'acquisition de la connaissance : elle permet en outre d'informer les populations, dans les conditions fixées par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- le traitement des sites et sols pollués,
- la lutte contre les nuisances sonores,
- la réduction de la production des déchets et leur élimination dans le respect de l'environnement.

Les interventions financières de l'Etat dans ces domaines sont conduites, pour partie, par l'intermédiaire de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) principalement vers les collectivités locales.

La politique de maîtrise de l'énergie recouvre le développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, bois combustible, éolien, solaire ...) et l'utilisation rationnelle de l'énergie (ou économies d'énergie).

La maîtrise de l'énergie est une composante essentielle de la politique énergétique de notre pays. Elle joue un rôle important dans notre capacité d'approvisionnement à long terme. Elle contribue à la préservation de l'environnement, puisque les énergies renouvelables et à plus forte raison l'énergie économisée n'émettent ni polluants locaux, ni gaz à effet de serre.

Pour la mise en oeuvre de cette politique l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) conduit des opérations d'animation, de recherche et d'incitation financière. Les actions en matière de maîtrise de l'énergie sont renforcées dans le cadre du Plan Climat arrêté par le gouvernement en juillet 2004.

### 3.2. ADEME

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'environnement et de l'énergie, son budget est constitué essentiellement de ressources budgétaires inscrites sur le budget de ces ministères. Le commissaire du Gouvernement est le directeur de la prévention des pollutions et des risques.

Elle a pour mission la prévention et la lutte contre la pollution de l'air, la limitation de la production des déchets, leur élimination, leur récupération et leur valorisation, la protection des sols et la remise en état des sites pollués nécessitant une intervention publique, le réaménagement et la surveillance de certaines installations de stockage de déchets en cas de défaillance de l'exploitant, la réalisation d'économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des technologies propres, la lutte contre les nuisances sonores.

En 2005, l'ADEME préfigure la loi organique relative aux lois de finances afin de prévoir et préparer les nouvelles relations entre l'Etat et un opérateur public. Ceci entraîne des changements de nomenclature : un chapitre de type "69" serait créé, il rassemblerait les crédits des deux chapitre actuels, c'est-à-dire le 44-20 et le 67-30.

## 4. Maîtrise des risques nucléaires et leurs conséquences sur l'homme et l'environnement

L'**institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)** a été créé en application de l'article 5 de la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001, en fusionnant l'institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN/CEA) et l'office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI). Le décret n° 2002-254 du 22 février 2002 porte constitution de l'IRSN.

Ce nouvel établissement public à caractère industriel et commercial est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. Le commissaire du Gouvernement désigné pour l'établissement est le directeur de la prévention des pollutions et des risques au ministère de l'écologie et du développement durable.

L'IRSN exerce des missions d'expertise et de recherche en sûreté nucléaire, sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, protection et contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, protection des installations et des transports contre les actes de malveillance



P.L.F. 2005

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Prévention des risques technologiques et des pollutions industrielles et agricoles	35	32	82	72	
	Prévention des risques naturels	17	11	12	12	
	Réduction des pollutions et des nuisances et maîtrise de l'énergie	264	124	83	64	
1	Maîtrise des risques nucléaires et leurs conséquences sur l'homme et l'environnement	253	236	236	237	
	<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>400</b>	<b>410</b>		

Notes :

1 - BCRD

### Organismes et budgets spécialisés

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (Millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004 (4)	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Dépenses</b>	<b>175</b>	<b>170</b>			
	<b>Ressources</b>					
1	- subventions du budget du Ministère chargé de l'environnement	90	100	90	63	
2	- subventions d'autres budgets ministériels.	54	70	68	78	
3	- autres ressources	31	10	6		
	<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>180</b>	<b>164</b>		

Notes :

1-. montants des DO + CP utilisés par l'établissement

2. subventions versées par les ministères chargés de la recherche et de l'industrie.

3. les anciennes taxes sont intégrées au budget à partir de 2001 et s'ajoutent aux "autres ressources".

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

### Institut national de l'environnement industriel (INERIS) (Millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
		H.T.	H.T.	H.T.	PLF (TTC)	Prévision de dépense en gestion

	<b>Dépenses</b>	47				
	<b>Ressources</b>					
1	- subventions du budget du Ministère chargé de l'environnement	19	20	25	35	
2	- subventions d'autres budgets ministériels.	3	3	3		
3	- autres ressources	25	27	23		
	<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>51</b>		

Notes :

- 1- montant DO + CP , incluant les crédits "recherche"
2. subventions versées par le ministère chargé de l'industrie.
3. subventions européennes et prestations rémunérées.

### Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (Millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004 (4)	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion

	<b>Dépenses</b>					
	<b>Ressources</b>					
1	- subventions du budget du Ministère chargé de l'environnement	242	236	235	237	
	- subventions d'autres budgets ministériels.		2	2		
	- autres ressources	39	39	40		
	<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>277</b>	<b>277</b>		

Notes :

1. subventions versées par le ministère de la Défense.

## Objectifs, résultats et cibles

### Prévention des risques technologiques et des pollutions industrielles et agricoles

#### Efficacité socio-économique

##### 1. Renforcer le contrôle des installations classées et développer l'information

L'inspection des installations classées est chargée de l'instruction des demandes d'autorisation comprenant notamment une analyse technique des dossiers et des propositions de référentiels normatifs. Dans ce cadre l'inspection doit assurer l'information du public intéressé. L'inspection contrôle le respect des prescriptions techniques imposées aux exploitants des installations. Les inspecteurs interviennent également en cas de plainte, d'accident ou d'incident.

Le renforcement de la police des installations classées implique un meilleur suivi des installations, qui passe par des inspections plus fréquentes et par une actualisation régulière des prescriptions (arrêtés complémentaires).

En matière d'inspection, il est nécessaire à moyen terme de contrôler les installations soumises à autorisation au moins une fois tous les 3 ans et les installations prioritaires au moins une fois par an, ainsi qu'un contrôle périodique des installations à risque au moins deux fois par an. Le contrôle périodique des installations soumises à déclaration est indispensable pour certaines catégories, notamment les élevages, 50.000 installations doivent ainsi faire l'objet d'une visite au moins tous les 10 ans.

Le nombre d'inspections souhaitable, en période normale, est donc de 45.000/an.

P.L.F. 2005

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

Le nombre d'arrêtés complémentaires doit être quant à lui de 4.500/an.

Au-delà de l'action réglementaire stricto-sensu, les Secrétariats permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) dans les bassins industriels sont développés, ainsi que des commissions locales d'information (CLI) autour des installations sensibles. L'objectif était de mettre en place 22 SPPPI, ainsi que 800 CLI. A la suite de l'accident AZF de Toulouse du 21 septembre 2001, il a été décidé de créer des commissions locales d'informations sur les risques technologiques (CLIRT), autour des sites industriels à risques, selon les cas en complément ou en substitution des SPPPI.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Nombre d'arrêtés complémentaires relatifs aux installations classées	3.750	4.000	3.710	4.250	4.250	
1	Nombre d'inspections des installations classées	24.700	30.000	25.100	33.000	33.000	
2	Nombre de SPPPI et CLIC mis en place	13	91	126	130	200	
3	Nombre de CLI mises en place				712	800	

Notes :

1. source : DPPR
2. secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI ou S3PI), source : DPPR  
prévision 2003 : 91 SPPPI et CLIC dont 13 SPPPI
3. commission locale d'information (CLI), source : DPPR

### Prévention des risques naturels

#### Efficacité de la gestion

##### 1. Mieux prévenir les risques naturels

Les objectifs sont, d'ici à 2006 :

- a) de couvrir 5.000 communes par un plan de prévention des risques approuvé ;
- b) d'achever les 10 000 dossiers communaux synthétiques d'information à destination des communes les plus vulnérables aux risques.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Nombre de communes couvertes par un PPR approuvé	3.700	4.200	4.109	4.700	5.000	
2	Nombre de DCS réalisés	6.372	7.500	7.430	9000		

Notes :

1. plans de prévention des risques (PPR) ; source : direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR)
2. dossier communal synthétique (DCS) ; source DPPR

### Réduction des pollutions et des nuisances et maîtrise de l'énergie

#### Efficacité socio-économique

##### 1. Améliorer la qualité de l'air

Les actions sont menées dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie qui suppose notamment :

- la couverture des grandes agglomérations, puis de l'ensemble du territoire, par un réseau de surveillance portant sur un ensemble de polluants. Le retour d'expérience permet d'évaluer à 2.500 le nombre de capteurs nécessaires pour assurer la couverture du territoire.

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

- la réalisation de plans régionaux de la qualité de l'air (PRQA), de plans de protection de l'atmosphère (PPA) et de plans de déplacements urbains (PDU). Outre un PRQA par région, l'objectif est de réaliser 30 PPA dans les zones les plus polluées et 75 PDU dans les villes les plus importantes. Depuis la publication du décret n°2004-195 du 24 février 2004, l'élaboration des PRQA est de la compétence des Conseils régionaux

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre de capteurs installés	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	
2	Nombre de PRQA arrêtés	21	21	21	21	-	
3	Nombre de PPA approuvés	1	3	3	1	7	
4	Nombre de PDU approuvés	43	45	47	50	50	

Notes :

1. en l'état de la réglementation : de nouvelles directives communautaires ont été publiées en 1999, 2000 et 2002, source : direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR)
2. PRQA : plans régionaux pour la qualité de l'air, décret publié en mai 1996, source DPPR
3. PPA : plan de protection de l'atmosphère, décret publié en mai 2001, source DPPR
4. PDU : plan de déplacement urbain, source DPPR

### 2. Réduire les nuisances sonores autour des aéroports et des infrastructures de transports terrestres

#### 2.1. réduire les nuisances sonores autour des infrastructures de transports terrestres

Dans le cadre du décret n°2002-867 du 3 mai 2002, les préfets peuvent accorder des aides à l'insonorisation des « points noirs » dus au bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	nombre de logements insonorisés par an	0	0		1.000		
--	--	---	---	--	-------	--	--

#### 3. réduire les nuisances sonores autour des aéroports

1. Dans le cadre de la loi de 1992 sur le bruit, la réhabilitation acoustique des bâtiments situés à proximité immédiate de grands aéroports civils a été prise en charge par l'Etat jusqu'en 2003. Elle sera transférée aux gestionnaires d'aéroports à partir du 1er janvier 2004.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	nombre de logements insonorisés par an		3.100	3.230	4.000		
---	--	--	-------	-------	-------	--	--

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

#### 4. Améliorer la gestion des déchets

L'amélioration de la gestion des déchets, passe par le développement des opérations de collecte sélective, puis de tri et de valorisation, qui conditionne la réduction des tonnages mis en décharge. En 2006, 95% de la population devrait être sous contrat multimatériaux avec une société agréée.

Le ramassage des huiles usagées avec l'aide de l'Etat permet d'éviter les rejets non autorisés de ces huiles dans l'environnement. Une actualisation de la méthode d'évaluation du gisement d'huiles usagées a été réalisée, engendrant un écart de +15% par rapport au gisement obtenu selon l'ancienne méthode ; il n'en demeure pas moins que le gisement est en baisse régulière depuis l'année 2000 en raison essentiellement de l'évolution technologique des véhicules. Le tonnage collecté reste stable.

P.L.F. 2005

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés : population sous contrat avec une société agréée, en millions d'habitants	59,5	59,3		60,2		
2	Tonnage collecté par rapport au tonnage d'huiles usées en %	85%	85%				

Notes :

1. source : ADEME

2. données corrigées, source : ADEME

### 5. Faire croître la part des énergies renouvelables dans la production énergétique nationale

Les énergies renouvelables contribuaient en 1997 pour 21% à notre production d'énergie primaire. L'objectif défini par l'Etat à l'horizon 2005 est de porter cette contribution à 25%, soit un rythme d'augmentation annuel d'environ +0,5% jusqu'à 2005.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Part des énergies renouvelables dans la production énergétique nationale		24%		24,5%		

Note :

1. source : ADEME et Ministère de l'économie des finances et de l'industrie (MINEFI)

### 6. Faire diminuer l'intensité énergétique du PIB

L'intensité énergétique du PIB pour une année donnée est le rapport de la consommation d'énergie nationale au PIB. Elle exprime la quantité d'énergie nécessaire à la production d'une " unité d'activité économique ". Elle est exprimée en " base 100 en 1973 ".

L'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que notre intensité énergétique retrouve un rythme de décroissance de -1% / an à l'horizon 2005.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Intensité énergétique du PIB (base 100 en 1973)		81,9		81		

Note :

1. source : ADEME et Ministère de l'économie des finances et de l'industrie (MINEFI)

### 7. Réaliser des économies d'énergie par rapport à la tendance constatée

La tendance constatée si l'on ne maîtrisait pas plus les consommations conduirait à une croissance de 3,77 Mtep/an sur la période 1997-2010.

L'objectif fixé par le gouvernement est de réaliser sur cette période, en moyenne, 0,5 Mtep / an d'économie d'énergie en limitant ainsi la croissance à 3,27 Mtep / an (millions de tonnes équivalent pétrole).

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Economies d'énergie par rapport à la tendance constatée (en Mtep depuis 1997)		+3		+3	+3	
---	---	--	----	--	----	----	--

Note :

1. source : Ministère de l'économie des finances et de l'industrie (MINEFI)

### 8. Maîtriser l'évolution des émissions de CO2

Les émissions de CO2 liées à l'utilisation des énergies fossiles constituent 80% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité humaine en France.

Ces émissions sont exprimées en millions de tonnes de carbone (MTC).

L'objectif fixé par le Gouvernement, est de limiter les émissions à 110 MtC en 2010, soit une croissance de +0,4 MtC par an depuis 1990.

La mise en place à compter du 1er janvier 2005 du plan national d'affectation des quotas (PNAQ), c'est-à-dire la création d'un marché de permis d'émission de CO2 entre industriels constitue un moyen concret et efficace pour atteindre cet objectif.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Evolution des émissions de CO2 (en millions de tonne de carbone)		107,2		107,6	115	
---	--	--	-------	--	-------	-----	--

Note :

1. source : données Citepa

### Efficacité de la gestion

#### 1. Mieux connaître les sites industriels anciens et l'écotoxicité des substances chimiques

En matière de sites pollués, l'objectif est, à terme, de couvrir l'ensemble du territoire par des inventaires des sites industriels anciens, afin de permettre aux acquéreurs potentiels de ces sites de s'informer des risques éventuellement encourus. Il s'agit également de surveiller les sites pollués, de renforcer la politique de prévention dans ce domaine et en cas de besoin de réduire les impacts.

Le nombre de substances chimiques dont l'écotoxicité fait actuellement l'objet d'une évaluation en France au titre de la réglementation communautaire est insuffisant pour répondre aux besoins et par comparaison avec les travaux menés dans les autres pays de l'Union européenne. L'objectif est d'évaluer au moins 10 substances existantes par an, à court terme

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre de sites avec surveillance	1.850	2.500	2.000	2.200	2.500	
2	Nombre de substances chimiques existantes dont les risques ou les dangers pour l'environnement ont été évalués		3	2	3	8	

Notes :

1. source : DPPR

2. plus 3 en 2003 mais non finalisées dans l'année - source : DPPR

P.L.F. 2005

## Agrégat 23 Prévention des pollutions et des risques

---

## Agréat 31 Soutien aux politiques environnementales

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	191.962.190	+488.778	192.450.968	-8.472.511	183.978.457
<i>Personnel</i>	///////	///////	135.867.468	+522.350	136.389.818	+5.628.613	142.018.431
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	50.951.722	-33.572	50.918.150	-8.958.124	41.960.026
<i>Expérimentations</i>	///////	///////	5.143.000	"	5.143.000	-5.143.000	"
Titre IV	///////	///////	13.099.571	-14.500	13.085.071	-2.525.609	10.559.462
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	205.061.761	+474.278	205.536.039	-10.998.120	194.537.919
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	9.270.000	14.312.000	8.305.000	///////	6.585.000	+8.418.000	15.003.000
Titre VI	22.135.000	14.100.000	16.439.000	///////	8.249.000	+5.072.000	13.321.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	31.405.000	28.412.000	24.744.000	///////	14.834.000	+13.490.000	28.324.000
<b>Totaux généraux</b>	31.405.000	28.412.000	229.805.761	+474.278	220.370.039	+2.491.880	222.861.919

Effectifs pour 2005 : 3.650



P.L.F. 2005

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

## Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>191.962.190</b>	<b>183.978.457</b>
Chapitre	31-90	Rémunération des personnels (intégralité du chapitre)	85.032.131	88.387.920
Chapitre	31-93	Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique (intégralité du chapitre)	1.295.010	1.326.420
Chapitre	31-94	Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	28.806.686	30.803.095
Chapitre	31-95	Vacations et indemnités diverses (intégralité du chapitre)	4.553.959	5.703.493
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat (intégralité du chapitre)	12.752.690	14.443.339
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (intégralité du chapitre)	2.698.120	659.298
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'action sociale (intégralité du chapitre)	728.872	694.866
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services		
	Article 02	Recherche scientifique et technologique	115.623	115.623
	Article 05	Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	117.405	108.833
	Article 06	Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	1.630.000	1.882.000
	Article 07	Développement durable. Dépenses spécifiques	298.467	887.000
	Article 08	Institut français de l'environnement (nouveau)	"	1.949.665
	Article 09	Inspections des installations classées	4.418.880	4.696.500
	Article 10	Directions régionales de l'environnement	15.903.981	11.934.780
	Article 20	Administration centrale	19.533.834	17.473.625
	Article 30	<i>Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés (ancien)</i>	587.500	"
Chapitre	36-41	Subventions de fonctionnement à divers établissements publics		
	Article 30	<i>Institut français de l'environnement (ancien)</i>	5.400.000	"
Chapitre	37-03	Commission nationale du débat public (intégralité du chapitre)	2.012.460	2.012.000
Chapitre	37-91	Frais de justice et réparations civiles (intégralité du chapitre)	933.572	900.000
Chapitre	39-01	<i>Dotation globalisée expérimentale de la région Midi-Pyrénées (ancien) (intégralité du chapitre)</i>	5.143.000	"
<b>Titre IV</b>			<b>13.099.571</b>	<b>10.559.462</b>
Chapitre	44-10	Protection de la nature et de l'environnement		
	Article 05	Développement durable : crédits déconcentrés	892.000	840.000
	Article 06	Evaluation environnementale, économie et développement durable : crédits non déconcentrés	1.764.500	719.000
	Article 33	Actions en matière de recherche	159.804	159.804
	Article 50	Actions de partenariat: crédits déconcentrés	2.770.609	2.013.000

## Agréat 31 Soutien aux politiques environnementales

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Article 70	Coopération et actions de partenariat: crédits non déconcentrés		5.790.000	5.105.000
Chapitre 44-20	Subventions à divers organismes			
Article 30	Institut national de l'environnement industriel et des risques. Recherche		1.722.658	1.722.658
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>205.061.761</b>	<b>194.537.919</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>8.305.000</b>	<b>15.003.000</b>
Chapitre 57-20	Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement			
Article 10	Développement et qualité de la vie, coopération, formation, systèmes d'information, économie de l'environnement		80.000	345.000
Article 20	Evaluation environnementale et économie		1.073.000	1.032.000
Article 40	Institut français de l'environnement (nouveau)		"	1.450.000
Article 90	<i>Dotation globalisée expérimentale de la région Midi-Pyrénées (ancien)</i>		1.652.000	"
Chapitre 57-91	Equipement immobilier des services (intégralité du chapitre)		5.500.000	5.500.000
Chapitre 59-03	Programme "Soutien aux politiques environnementales et développement durable" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau) (intégralité du chapitre)		"	6.676.000
			<b>16.439.000</b>	<b>13.321.000</b>
<b>Titre VI</b>				
Chapitre 67-20	Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement			
Article 02	Fonds d'intervention pour la qualité de la vie		"	"
Article 05	Evaluation environnementale, économie et développement durable		2.490.000	2.146.000
Article 10	Coopération et qualité de la vie		190.000	140.000
Article 80	Fonds de la recherche scientifique et technologique		7.362.000	7.362.000
Article 90	<i>Dotation globalisée expérimentale de la région Midi-Pyrénées (ancien)</i>		2.304.000	"
Chapitre 67-41	Subventions d'investissement à divers établissements publics			
Article 40	<i>Institut français de l'environnement (ancien)</i>		420.000	"
Article 60	Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		2.849.000	2.849.000
Article 70	Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE)		824.000	824.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>			<b>24.744.000</b>	<b>28.324.000</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>229.805.761</b>	<b>222.861.919</b>

P.L.F. 2005

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

### Agrégat 31 : Soutien aux politiques environnementales

#### Composantes de l'agrégat

Cet agrégat correspond au périmètre de compétences de deux directions transversales, la direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales et la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, qui apportent leur concours à la mise en oeuvre des politiques définies par les autres directions et par la stratégie nationale de développement durable (SNDD), ainsi qu'aux services de l'inspection générale de l'environnement.

#### 1. Expérimentation pour la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances

Le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) a choisi de développer la préfiguration de la mise en oeuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances en ce qui concerne la structuration en programmes et actions, la définition des objectifs et des indicateurs, la mise en place d'un dialogue de gestion dans le respect de l'ordonnance n°59-2 du 2 janvier 1959.

Le ministère a choisi d'étendre la préfiguration réalisée en région Midi-Pyrénées aux régions Bourgogne, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes. La préfiguration concerne, en 2005, tous les services des régions considérées mettant en oeuvre les actions du ministère. Elle aura pour objectif également de préfigurer une gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Pour ce faire, sont créés au sein de la nomenclature, 3 chapitres (59-01, 59-02, 59-03) correspondant aux trois programmes de la mission.

Contrairement en 2004 où les crédits des préfigurations avaient été rattachés à l'agrégat 31, en 2005, ces mêmes crédits sont rattachés aux actions correspondantes de la mission écologie et développement durables.

#### 2. Appui aux politiques d'environnement et de développement durable

##### 2.1. Communication, documentation, information

Cette action correspond à la mise en oeuvre et à la coordination de la politique d'information, de communication externe, de documentation générale et d'accueil électronique de l'ensemble du ministère : mise à disposition du public de l'information disponible sur l'état de l'environnement, relations avec la presse, campagnes, relations publiques, édition, diffusion, ressources documentaires, Internet. L'objectif est d'informer et de faire évoluer les comportements collectifs et individuels en faveur de l'environnement et du développement durable en explicitant les enjeux et les politiques et en facilitant l'accès des citoyens et des services à l'information générale et juridique en la matière.

##### 2.2. Action internationale

Il s'agit d'abord pour le ministère d'élaborer des positions sur les principaux dossiers internationaux relevant de sa compétence. Il s'agit ensuite de faire connaître ses positions aux principaux acteurs français concernés puis de les porter aux plans européen et international. L'action du MEDD consiste enfin à favoriser la mise en oeuvre dans les meilleurs délais des engagements internationaux pris par la France. Le renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement, la mise en oeuvre des conventions issues du sommet de Rio (biodiversité, changement climatique, désertification), la lutte contre les pollutions chimiques et le secteur de l'eau constituent les priorités d'intervention.

##### 2.3. Partenariat associatif : débat public, expertise, éducation

Le ministère enrichit et élargit son action grâce à ses relations avec les associations. Il soutient et renforce les structures oeuvrant pour le développement durable et notamment la protection de l'environnement. Il contribue à faire reconnaître leurs compétences, leur expertise et leur pertinence dans le débat public et l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

##### 2.4. Animation et suivi des actions transversales de la stratégie nationale de développement durable

La stratégie nationale de développement durable (SNDD), adoptée le 3 juin 2003 pour une durée de cinq ans, doit constituer un des éléments structurant de l'action publique, y compris au niveau des services déconcentrés de l'Etat. L'animation et le suivi de cette stratégie s'effectue notamment grâce à l'appui des hauts fonctionnaires du développement durable (HFDD) désignés dans chacun des départements ministériels. Un rapport annuel présente l'état de réalisation des différents objectifs et mesures mentionnés dans la SNDD.

##### 2.5. Développer les démarches d'éco-responsabilité au sein du ministère de l'écologie et du développement durable

Dans le cadre du programme d'action "vers un Etat exemplaire" inscrit dans la stratégie nationale de développement durable, il s'agit plus spécialement de favoriser les démarches d'éco-responsabilité au sein des services du ministère de l'écologie et du développement durable.

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

---

### 3. Fonctions support

#### 3.1. Moyens en personnel et formation

Il s'agit de la gestion des ressources humaines du ministère et de ses services déconcentrés, de la gestion des deux corps d'agents titulaires en poste dans les établissements publics, de l'hygiène et de la sécurité, de l'action sociale et du dialogue social ainsi que de la coordination de la politique de ressources humaines des établissements publics placés sous sa tutelle.

L'Institut de formation de l'environnement est chargé de la conception, du pilotage et de la mise en oeuvre de la politique de formation du ministère. Il a vocation à s'adresser non seulement aux agents du ministère lui-même, mais, au-delà, à l'ensemble des agents en activité dans l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat et des établissements publics ayant à mettre en oeuvre ou à prendre en compte les politiques environnementales et celles concernant l'éco-responsabilité des administrations.

#### 3.2. Gestion immobilière et logistique

Il s'agit de permettre la mise en place des structures immobilières nécessaires, de donner aux services les moyens de fonctionnement logistique courants, de fournir aux agents un cadre de travail adapté, d'assurer la maintenance des locaux et le respect des normes de sécurité.

### 4. Mobilisation de la recherche

Les actions conduites par le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) en matière de recherche scientifique et technologique visent à élaborer et diffuser des bases et des références scientifiques en appui aux politiques publiques. A cette fin, le MEDD oriente la communauté scientifique vers des thèmes correspondant aux besoins des utilisateurs (contrats d'objectifs avec les organismes concernés, programmes de recherche incitatifs) et facilite une large diffusion des résultats.

Les actions en cours s'inscrivent dans trois axes thématiques : la gestion des milieux et la biodiversité, la prévention des risques et la lutte contre les pollutions, la dimension socio-économique du développement durable.

#### 4.1. Actions en matière de recherche

Les actions en matière de recherche comprennent la participation financière du ministère à l'organisation de colloques, de séminaires scientifiques, ou la rédaction d'ouvrages de synthèse, proposés par des tiers, sur des thématiques jugées prioritaires pour l'action publique.

#### 4.2. INERIS

Les crédits alloués à l'INERIS visent au soutien des programmes de recherche conduits et développés par cet institut, notamment ceux liés aux risques chroniques, accidentels sans oublier ceux ayant trait aux sols et sous-sols.

#### 4.3. AFSSE

L'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE) a pour missions de développer et de renforcer les capacités d'expertise relatives à l'impact des facteurs environnementaux sur la santé, en collaboration avec d'autres établissements publics. Les crédits alloués permettent de soutenir des programmes de recherche en matière d'impact de l'environnement sur la santé.

#### 4.4. Fonds de la recherche scientifique et technologique

Les crédits incitatifs sont destinés à financer des programmes de recherche pluridisciplinaires en appui aux priorités de l'action publique. En 2005, les crédits demandés doivent notamment permettre de mettre en oeuvre le volet recherche de la stratégie nationale de la biodiversité et de la stratégie nationale de développement durable. Les programmes concernent les trois axes thématiques retenus. Une action de veille et de valorisation a été mise en place. Elle est appelée à se développer en s'appuyant sur des partenariats avec les communautés scientifiques française et européenne.

### 5. Développement d'un système d'information et d'observatoires

Les actions conduites visent à améliorer la connaissance dans le domaine de l'environnement, notamment l'information, la documentation et la communication. L'Institut français de l'environnement, contribue à leur mise en oeuvre ainsi que les réseaux d'observation sur les thématiques particulières. Les objectifs qui sont assignés à l'IFEN dans le cadre de son contrat d'objectifs 2002-2004 sont les suivants :

- consolider le système d'information sur l'environnement, en professionnalisant l'administration des données statistiques, en assurant l'extension des observatoires thématiques et en développant les enquêtes ;
- venir en appui aux politiques publiques, notamment par la production de statistiques et d'indicateurs, et en participant au réseau européen ;
- assurer le service public d'information sur l'environnement.

P.L.F. 2005

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

Deux indicateurs globaux sont suivis de la façon suivante :

- la dépense de protection de l'environnement mesure l'effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations à l'environnement. Elle concerne des domaines spécifiques comme les eaux usées, les déchets, l'air, le bruit, la biodiversité et les paysages, mais aussi des actions transversales comme la recherche-développement et l'administration générale.

	1990	2000	2001	2002
Dépense de protection de l'environnement (en % du PIB)	1,49	1,85	1,86	1,90

- La dépense nationale liée à l'environnement ajoute à la protection de l'environnement les dépenses liées à la mobilisation des ressources en eau, à la récupération-recyclage et à l'amélioration du cadre de vie.

	1990	2000	2001	2002
Dépense nationale liée à l'environnement (en % du PIB)	nd	2,80	2,78	2,80

### 5.1. Réseaux d'observations

Subventions pour la mise en place de l'Observatoire de la qualité des sols (RMQS).

### 6. Intégration de l'environnement dans les politiques publiques

Renforcer la prise en compte de l'environnement dans le processus d'aménagement et d'équipement du territoire doit permettre de garantir la meilleure intégration environnementale des grandes décisions d'infrastructures, dont le principe aura fait l'objet du plus large débat entre les citoyens. Pour améliorer l'évaluation des impacts en amont des décisions, le ministère participe au recueil de l'avis des administrations concernées par des procédures d'aménagement, avant leur mise à l'enquête publique.

Plus généralement, ces actions visent à assurer l'évaluation et le développement de l'ensemble des politiques environnementales et des instruments de régulation économique de l'environnement, en intégrant le fait que les politiques environnementales évoluent vers une gestion globale des milieux et des risques.

#### 6.1. Evaluation environnementale

Ces crédits recouvrent la formation des commissaires enquêteurs, l'élaboration et le suivi des politiques, les instances consultatives ainsi que la mise en oeuvre de politiques en matière d'environnement territorial.

En effet, outre leur dimension internationale, une des caractéristiques des politiques environnementales est de prendre place en situation de "controverses", avec à la fois des controverses scientifiques sur les enjeux à considérer et les comportements qu'ils mettent en cause et des controverses économiques sur la hiérarchisation des priorités et le choix des instruments pour y répondre.

## Répartition des coûts

Indicateur de coûts : dépenses budgétaires (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Expérimentation pour la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances	0	0	9	7	7
	Appui aux politiques d'environnement et de développement durable	17	18	14	11	11
	Communication, documentation,	4	6	5	3	3

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<i>information</i>					
	<i>Action internationale</i>	4	4	3	3	3
	<i>Partenariat associatif, emploi, éducation, verdissement</i>	9	8	6	5	5
	<b>Fonctions support</b>	<b>55</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>181</b>	<b>45</b>
1	<i>Moyens en personnel et formation</i>	6	8	8	144	8
2	<i>Gestion immobilière et logistique</i>	49	37	40	37	37
	<b>Mobilisation de la recherche</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
	<i>Actions en matière de recherche</i>					
	<i>INERIS</i>	2	3	3	3	3
	<i>Fonds de la recherche scientifique et technologique</i>	9	7	8	8	8
	<b>Développement d'un système d'information et d'observatoires</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
	<i>IFEN</i>	8	6	6	7	7
	<i>Réseaux d'observations</i>	1	2	2	1	1
	<b>Intégration de l'environnement dans les politiques publiques</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
	<i>Evaluation environnementale</i>	3	3	5	4	4
	<i>Mise en oeuvre de la stratégie, éducation, éco-responsabilité</i>	3	4	4	5	5
	<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>91</b>	<b>102</b>	<b>230</b>	<b>94</b>

1. Le ministère ne disposant pas de ses propres corps de fonctionnaires, les agents en poste en administration centrale, comme en DIREN, sont issus des corps de fonctionnaires des ministères de l'équipement, de l'agriculture, de l'industrie et de la santé. Les crédits destinés au paiement de ces personnels sont transférés en gestion aux ministères gestionnaires. Le MEDD ne garde à sa charge que les crédits de rémunération, d'indemnités et de prestations sociales versés aux vacataires, ainsi que la totalité des crédits d'action sociale. Par ailleurs, les missions environnementales étant interministérielles, certains agents des DDE et des DDAF notamment, exercent, pour le compte du ministre de l'écologie et du développement durable, des missions environnementales. Ces tâches ne représentent souvent qu'une partie de leur mission et restent actuellement difficiles à quantifier. La différence entre les exécutions 2002, 2003, 2004 et la prévision de dépense en gestion 2005 et les crédits au titre du projet de loi de finances pour 2005 s'explique par le transfert en gestion en cours d'année de la majorité des crédits de personnel aux ministères gestionnaires.

2. Les crédits affectés à la gestion immobilière et à la logistique comprennent les crédits de l'administration centrale et des services déconcentrés (DIREN et DRIRE). Les crédits destinés aux DRIRE et aux DDSV sont transférés en gestion respectivement au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, section industrie et au ministère de l'agriculture.

## Objectifs, résultats et cibles

### Expérimentation pour la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances

#### Efficacité de la gestion

##### 1. Objectif

Les préfigurations ont pour objectif de pouvoir tirer, dès 2005, les enseignements de cet exercice afin de préparer l'entrée en vigueur, en 2006, de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

### Appui aux politiques d'environnement et de développement durable

#### *Efficacité socio-économique*

##### 1. La politique de communication et d'information

Les objectifs de la politique de communication, de documentation et d'information se déclinent autour de quatre axes :

- promouvoir les politiques environnementales soutenues par le ministère en les faisant connaître, comprendre et finalement accepter ;
- répondre à la demande d'informations générales et juridiques avec une exigence de transparence ;
- expliquer et sensibiliser les citoyens afin de faire évoluer les comportements collectifs et individuels en faveur de l'environnement ;
- renforcer l'identité du ministère et lui conférer une plus grande légitimité à l'égard du citoyen/contribuable.

##### 2. Action internationale

Le ministère souhaite renforcer l'intégration des préoccupations environnementales aux niveaux communautaire et international et conduire une politique de coopération internationale favorable à l'écologie et au développement durable. Il soutient les actions internationales en faveur de l'environnement conduites par les différents acteurs de l'aide au développement ou du soutien économique. Il vise à promouvoir la conception française du développement durable, notamment l'évolution du PNUE vers une organisation des Nations-Unies de l'environnement.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Positions interministérielles intégrant des positions du MEDD				60	70	80
1	Interlocuteurs du MEDD considérant que celui-ci contribue très significativement au renforcement de l'influence de la France dans le domaine international				40	45	50

1. Source : direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales.

##### 3. Une capacité d'intervention enrichie par le partenariat avec les associations

Le ministère développe son action de soutien aux associations selon trois axes :

- un nombre croissant de décisions dans tous les secteurs d'activité a un impact grandissant sur l'écologie et le développement durable, à l'échelon national ou régional. De ce fait, les citoyens doivent disposer d'une information diversifiée et de qualité, facilitant leur participation au débat public, en priorité dans le domaine des risques naturels et industriels, de l'énergie, de l'urbanisme ou des transports. L'apport des associations représentatives est un atout précieux pour l'Etat et le ministère de l'écologie et du développement durable les soutient dans cet effort ;
- en outre, dans les champs de connaissances de l'écologie et du développement durable, des associations sont détentrices de savoirs, démontrent des compétences, voire une expertise que le ministère reconnaît et apprécie, notamment en contribuant au fonctionnement de ces structures ;
- enfin, le ministère favorise le développement d'une véritable éducation à l'environnement pour un développement durable et soutient les actions à impact collectif visant prioritairement un public en milieu urbain et pouvant contribuer à une évolution des comportements. Cet encouragement doit concerner les projets visant les adultes, en milieu professionnel notamment.

##### 4. L'animation et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable

L'objectif poursuivi consiste à mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en vue de promouvoir un développement qui concilie à la fois développement économique, justice sociale et protection de la santé et de l'environnement. Cette mobilisation des acteurs sur les objectifs de la stratégie nationale de développement durable sera mesurée à travers un indicateur composite permettant de mesurer le taux de réalisation des actions mentionnées dans la SNDD.

Le nombre de services du ministère de l'écologie et du développement durable ayant élaboré un plan d'action en faveur de l'éco-responsabilité fera également l'objet d'un suivi.

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

### Fonctions support

#### *Efficacité socio-économique*

##### 1. Le renforcement de la gestion des ressources humaines et la professionnalisation du ministère

Une démarche de modernisation de la gestion des ressources humaines doit permettre de mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, et plus largement de professionnaliser et d'améliorer la fonction ressources humaines pour répondre à l'accroissement des effectifs des années passées et des besoins ainsi que pour anticiper les problèmes liés à la masse de départs en retraite des agents du ministère dans la décennie à venir.

Les actions de formation ont pour objectif de professionnaliser tous les agents qui mettent en oeuvre les politiques définies par le ministère de l'écologie et du développement durable, quelles que soient leurs administrations de rattachement. Elles visent également à promouvoir et à faire partager une culture environnementale commune à tous ces agents. En cela, la politique de formation contribue à donner plus de cohérence et d'unité à l'ensemble du service public national de l'environnement qui, au delà de l'administration centrale, comprend les établissements publics sur lesquels il exerce sa tutelle ainsi que les services déconcentrés des autres ministères qui agissent pour son compte.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre de jours de formation par agent	2,9	3	3,3	3,75	3,75	3,75
---	--	-----	---	-----	------	------	------

1. Le nombre de jours de formation par agent tient compte de la formation continue, de la préparation aux concours et, depuis 2003, de la formation initiale et post-recrutement des agents de l'administration centrale du MEDD et des directions régionales de l'environnement (DIREN). Ce nombre ne prend pas en compte la formation continue que l'Institut de formation de l'environnement (IFORE) assure également pour les agents du service public de l'environnement qui travaillent dans les inspections des installations classées, dans les établissements publics rattachés au MEDD, dans les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF), dans les directions des services vétérinaires (DDSV), dans les directions départementales de l'équipement (DDE), dans les services de la navigation (SN)...

Pour les années 2004 à 2007, il peut être prévu 2,75 jours de formation par agent et par an au titre de la formation continue, 0,75 jour de formation par agent et par an au titre de la préparation aux concours et 0,25 jour de formation par agent et par an au titre de la formation initiale, soit un nombre total prévisible de jours de formation par agent et par an de 3,75.

Source : direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales.

##### 2. Gestion immobilière et logistique

Le ministère doit faire face aux conséquences de l'accroissement des effectifs intervenu jusqu'en 2002 et cherche à rationaliser le cadre et les conditions de travail quotidiennes, notamment par le regroupement des services.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre de sites principaux des DIREN	41	39		37		
---	--------------------------------------	----	----	--	----	--	--

1. Source : direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales.

La question informatique est un axe fort de la politique de modernisation du ministère. Elle vise à la fois au maintien d'un niveau technologique adéquat des équipements du ministère, tant le réseau télématique que les matériels bureautiques, et l'amélioration de l'efficacité de ses systèmes d'information notamment par la réalisation et l'actualisation du schéma directeur des systèmes d'information. Le ministère cherche à développer une maîtrise professionnelle des technologies informatiques pour accroître l'efficacité individuelle, ainsi qu'une culture commune incitant au respect des règles et normes facilitant les échanges de données et d'information avec nos partenaires.

### Mobilisation de la recherche

#### *Efficacité socio-économique*

##### 1. Actions en matière de recherche

Il s'agit de participer financièrement à l'organisation de colloques et de séminaires scientifiques et de contribuer à la rédaction d'ouvrages de synthèse.



P.L.F. 2005

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

### 2. INERIS

Il s'agit de soutenir des programmes de recherche, conduits et développés par l'INERIS, en particulier ceux liés aux risques chroniques, accidentels et aux sols et sous-sols. Les indicateurs d'efficacité socio-économique seront fournis par le contrat d'objectif qui sera révisé en 2005.

### 3. Fonds de recherche scientifique et technologique

Les crédits incitatifs sont destinés à financer des programmes de recherche pluridisciplinaires, en appui aux priorités de l'action publique. L'efficacité socio-économique sera approchée par la sélectivité des deux instances chargées d'évaluer respectivement la pertinence scientifique et la pertinence politique des recherches soumises au financement du MEDD. L'information sera complétée par une vérification de la pertinence des recherches conduites à l'occasion de l'évaluation périodique des actions financées par le ministère.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Unités	Prévision	Résultat		Prévision	Prévision

	Pertinence des recherches a priori (sélectivité des instances chargées d'évaluer la pertinence des projets) : proportion du nombre de recherches sélectionnées par rapport au nombre de projets présentés par les équipes de recherche	%		30	30	33	33
	Pertinence a posteriori (notation sur une échelle à cinq modalités) : pourcentage d'actions notées pour leur pertinence dans les deux catégories supérieures (indicateur glissant sur les trois dernières années)	%			Indicateur provisoire	Indicateur provisoire	Indicateur provisoire

## Développement d'un système d'information et d'observatoires

### Effacité socio-économique

#### 1. Réseaux d'observations

Subventions pour la mise en place de l'Observatoire de la qualité des sols (RMQS).

## Intégration de l'environnement dans les politiques publiques

### Effacité socio-économique

#### 1. Evaluation environnementale

Formation des commissaires enquêteurs, élaboration et suivi des politiques, instances consultatives, politique en matière d'environnement territorial, fourniture d'expertise.

En effet, outre leur dimension internationale, une des caractéristiques des politiques environnementales est de prendre place en situation de "controverses", avec à la fois des controverses scientifiques sur les enjeux à considérer et les comportements qu'ils mettent en cause et des controverses économiques sur la hiérarchisation des priorités et le choix des instruments pour y répondre.

Le développement de l'évaluation environnementale vise à éclairer ces choix. Elle se décline suivant les axes suivants : la mobilisation de références scientifiques en appui à l'action publique et l'évaluation coûts-avantages des politiques environnementales, intégration de l'environnement dans les politiques publiques.

#### 2. AFSSE

Subvention de fonctionnement.

## Agrégat 31 Soutien aux politiques environnementales

---

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
<b>Titre V Investissements exécutés par l'Etat</b>						
<b>7ème partie Equipements administratif et divers</b>						
57-10	Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles	198.489	700	194.314	"	700
57-20	Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement	321.644 <sup>1</sup>	38.633	196.508 <sup>1</sup>	18.749	6.019
57-91	Equipement immobilier des services	41.127	4.107	29.022	4.342	1.158
<b>9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001</b>						
59-01	Programme "Prévention des risques et lutte contre les pollutions" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)	111.165 <sup>2</sup>	27.169	30.795 <sup>2</sup>	9.172	13.756
59-02	Programme "Gestion des milieux et biodiversité" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)	28.277 <sup>3</sup>	20.852	12.231 <sup>3</sup>	3.101	16.791
59-03	Programme "Soutien aux politiques environnementales et développement durable" - Dotations globalisées expérimentales (nouveau)	3.848 <sup>4</sup>	6.967	2.257 <sup>4</sup>	593	6.083

<sup>1</sup> Après transport de crédits en compte (AP 31.753 milliers d'euros, CP 17.762 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01

Après transport de crédits en compte (AP 11.115 milliers d'euros, CP 3.884 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-02

Après transport de crédits en compte (AP 780 milliers d'euros, CP 556 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-03

<sup>2</sup> Après transport de crédits en compte (AP 31.753 milliers d'euros, CP 17.762 milliers d'euros) en provenance du chapitre 57-20

Après transport de crédits en compte (AP 79.412 milliers d'euros, CP 13.033 milliers d'euros) en provenance du chapitre 67-20

<sup>3</sup> Après transport de crédits en compte (AP 11.115 milliers d'euros, CP 3.884 milliers d'euros) en provenance du chapitre 57-20

Après transport de crédits en compte (AP 17.162 milliers d'euros, CP 8.347 milliers d'euros) en provenance du chapitre 67-20

<sup>4</sup> Après transport de crédits en compte (AP 780 milliers d'euros, CP 556 milliers d'euros) en provenance du chapitre 57-20

Après transport de crédits en compte (AP 3.068 milliers d'euros, CP 1.701 milliers d'euros) en provenance du chapitre 67-20

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement		Crédits de paiement							
		Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006							
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005			
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement	
4.175	"	4.175	4.175	"	"	"	"	"	"
106.387	32.614	139.001	53.494	42.795	10.098	19.217	13.397	"	"
7.763	2.949	10.712	3.882	3.881	"	2.054	821	74	"
71.198	13.413	84.611	35.599	28.479	7.120	13.413	"	"	"
12.945	4.061	17.006	6.473	5.178	1.294	4.061	"	"	"
998	884	1.882	499	399	100	884	"	"	"

## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
	En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005		
				Services votés	Mesures nouvelles	
Totaux titre V	704.550	98.428	465.127	35.957	44.507	
<b>Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>						
<b>7ème partie Equipements administratif et divers</b>						
67-20	Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement	592.830 <sup>1</sup>	68.427	293.315 <sup>1</sup>	31.780	14.989
67-30	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ancien)	" <sup>2</sup>	"	" <sup>2</sup>	"	"
67-41	Subventions d'investissement à divers établissements publics	90.236 <sup>3</sup>	23.618	48.775 <sup>3</sup>	10.041	9.907
<b>9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001</b>						
69-01	Dotations globalisées expérimentales : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (nouveau)	1.391.026 <sup>4</sup>	233.000	637.416 <sup>4</sup>	37.800	25.200
Totaux titre VI		2.074.092	325.045	979.506	79.621	50.096
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		<b>2.778.642</b>	<b>423.473</b>	<b>1.444.633</b>	<b>115.578</b>	<b>94.603</b>

<sup>1</sup> Après transport de crédits en compte (AP 79.412 milliers d'euros, CP 13.033 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01

Après transport de crédits en compte (AP 17.162 milliers d'euros, CP 8.347 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-02

Après transport de crédits en compte (AP 3.068 milliers d'euros, CP 1.701 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-03

<sup>2</sup> Après transport de crédits en compte (AP 1.391.026 milliers d'euros, CP 637.416 milliers d'euros) à destination du chapitre 69-01

<sup>3</sup> Après transport de crédits en compte (AP 6.727 milliers d'euros, CP milliers d'euros) à destination du chapitre 57-20

<sup>4</sup> Après transport de crédits en compte (AP 1.391.026 milliers d'euros, CP 637.416 milliers d'euros) en provenance du chapitre 67-30

## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Crédits de paiement								
A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006					
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
203.466	53.921	257.387	104.122	80.732	18.612	39.629	14.218	74
267.735	53.438	321.173	131.802	105.442	30.491	32.285	17.908	3.245
"	"	"	"	"	"	"	"	"
31.420	13.711	45.131	19.741	11.679	"	9.447	4.264	"
715.810	207.800	923.610	366.805	349.005	"	92.000	69.000	46.800
1.014.965	274.949	1.289.914	518.348	466.126	30.491	133.732	91.172	50.045
1.218.431	328.870	1.547.301	622.470	546.858	49.103	173.361	105.390	50.119





P.L.F. 2005

## Présentation des emplois

## P.L.F. 2005

## Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	3.137	152	235	3.220	+83
Contractuels	381	33	35	383	+2
Ouvriers	44	"	1	45	+1
Militaires sous contrat et de carrière	2	"	"	2	"
<b>Totaux</b>	<b>3.564</b>	<b>185</b>	<b>271</b>	<b>3.650</b>	<b>+86</b>

P.L.F. 2005

**Chapitre 31-90 article 20**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	-------------------------	--------------	-----------	---------------------

**Chapitre 31-90 Rémunération des personnels****Article 20 Administration centrale****Titulaires**

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	111	12	8	107
Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	33	"	4	37
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	64	"	9	73
Administrateur civil	451-782	12	11	"	1
Administrateurs civils	451-Gr.B	"	"	17	17
Administrateur civil hors classe	657-Gr.B	6	6	"	"
Administrateurs de l'I.N.S.E.E.	451-782	2	"	"	2
Administrateurs hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	657-Gr.B	2	"	"	2
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	3	"	"	3
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	6	2	"	4
Architecte et urbaniste de l'Etat	378-Gr.B	"	"	1	1
Architecte urbaniste en chef de l'Etat	618-Gr.A	1	1	"	"
Assistant de service social	307-499	"	"	1	1
Attachés d'administration centrale	348-641	78	"	12	90
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	2	"	1	3
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782	7	"	5	12
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	26	4	1	23
Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	705-782	"	"	2	2
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	433-672	3	"	4	7
Chargé de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipet et de ses labo. associés	453-563	1	"	"	1
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	2	"	1	3
Chef de garage (échelle 5)	271-378	1	"	"	1

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chef de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	625-820	1	"	"	1
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	4	"	"	4
Chef du service de l'inspection générale de l'environnement	Gr.D	1	"	"	1
Chef technicien supérieur des services du ministère chargé de l'agriculture	374-533	"	"	1	1
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	2	"	"	2
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	8	"	"	8
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
Contrôleurs de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	351-488	"	"	2	2
Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	290-462	"	"	2	2
Contrôleur du Trésor public de 2ème classe	290-462	1	"	"	1
Contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques	376-513	"	"	1	1
Directeur	Gr.C-Gr.E	"	"	1	1
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	5	"	"	5
Directeurs de projet	733-Gr.B	2	"	1	3
Infirmier (e) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480	1	"	"	1
Ingénieurs de l'industrie et des mines	348-618	16	"	"	16
Ingénieurs des mines	378-695	3	"	"	3
Ingénieurs des travaux agricoles	348-618	7	"	"	7
Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	348-618	12	"	1	13
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	35	"	"	35
Ingénieurs des travaux ruraux	348-618	15	"	"	15
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	499-782	4	"	"	4
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	499-782	2	"	"	2
Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	1	2
Ingénieur du génie sanitaire	411-733	1	"	"	1
Ingénieurs en chef des mines	618-Gr.A	2	"	"	2
Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	1	"	"	1
Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D	7	"	"	7

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieurs, ingénieurs en chef, ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts	378-Gr.D	41	"	4	45
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	1	"	"	1
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	348-641	1	"	1	2
Inspecteurs généraux de l'équipement	820-Gr.C	2	"	"	2
Inspecteurs, inspecteurs en chef, inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire	378-Gr.D	8	"	"	8
Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	458-672	1	"	"	1
Maître de conférences de classe normale	453-820	"	"	1	1
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	5	1	"	4
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	3	1	"	2
Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
Pharmacien inspecteur en chef de santé publique	618-Gr.B	1	"	"	1
Professeur agrégé de classe normale	378-820	1	"	"	1
Professeur certifié de classe normale de l'enseignement agricole	348-657	1	"	"	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	12	"	2	14
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	60	7	5	58
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	26	"	"	26
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	351-488	2	"	1	3
Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B	10	1	"	9
Technicien supérieur de l'industrie et des mines	307-472	1	1	"	"
Technicien supérieur des services du ministère chargé de l'agriculture	307-472	1	"	"	1
Techniciens supérieurs en chef de l'industrie et des mines	374-533	2	"	"	2

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	356-499	2	"	"	2
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>678</b>	<b>47</b>	<b>90</b>	<b>721</b>
<b>Contractuels</b>					
Agent contractuel de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	588-797	3	2	"	1
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820	30	"	"	30
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641	21	4	"	17
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733	9	"	"	9
Agent contractuel (environnement)	281-454	8	8	"	"
Chargés de mission	410-782	4	"	2	6
Chargés de mission	Gr.D	4	"	1	5
Chargés de mission (environnement)	726-808	32	3	7	36
Chargés de mission (environnement)	471-781	11	5	4	10
Chargés de mission (environnement)	397-808	1	1	18	18
Chargés de mission (environnement)	Gr.C	7	2	"	5
Chargés de mission (environnement)	Gr.B	8	1	2	9
Chargés de mission (environnement)	Gr.A	8	2	1	7
Personnels à statut spécifique A	-	2	"	"	2
Personnels à statut spécifique B	-	2	"	"	2
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>150</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>157</b>
<b>Militaires sous contrat et de carrière</b>					
Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	459-544	1	"	"	1
<b>Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière</b>		<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>
<b>Totaux pour l'article 20</b>		<b>829</b>	<b>75</b>	<b>125</b>	<b>879</b>

## Article 30 Directions régionales de l'environnement

## Titulaires

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	164	49	"	115
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	31	"	21	52
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	62	"	21	83

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Adjointes techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 5)	271-378	45	2	"	43
Adjointes techniques principaux des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (EIS)	327-415	14	"	"	14
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	2	"	"	2
Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	263-337	4	"	"	4
Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	266-351	7	"	"	7
Agent technique des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 3)	263-337	7	7	"	"
Agent technique principal des services déconcentrés de l'agriculture et du développement rural (échelle 4)	266-351	1	1	"	"
Architectes et urbanistes de l'Etat	378-Gr.B	"	"	10	10
Architecte urbaniste de 1ère classe de l'Etat	634-695	3	3	"	"
Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	378-618	4	4	"	"
Architecte urbaniste en chef de l'Etat	618-Gr.A	3	3	"	"
Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641	59	"	2	61
Attachés administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture	348-641	4	"	"	4
Attaché administratif principal des services déconcentrés de 2ème classe du ministère chargé de l'agriculture	476-672	1	"	"	1
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	5	"	"	5
Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	695-782	3	"	"	3
Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	476-672	14	"	"	14
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	2	"	"	2
Chefs d'arrondissement de l'équipement	625-820	3	"	"	3
Chefs de subdivision des services du ministère chargé de l'équipement	466-533	8	"	"	8
Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 5)	271-378	1	"	"	1
Chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat	327-415	1	"	"	1

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	374-533	21	"	"	21
Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	290-462	4	"	"	4
Contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques	376-513	1	"	"	1
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	333-488	1	"	"	1
Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe (NEI)	359-393	3	"	"	3
Dessinateurs chefs de groupe de 2ème classe (échelle 5)	271-378	7	"	"	7
Dessinateurs (échelle 4)	266-351	11	2	"	9
Directeurs régionaux de l'environnement	782-Gr.B	26	"	"	26
Ingénieurs des travaux agricoles	348-618	20	"	3	23
Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	348-618	49	"	"	49
Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	348-618	8	2	"	6
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	115	"	3	118
Ingénieurs des travaux ruraux	348-618	72	1	3	74
Ingénieurs d'études sanitaires	348-618	2	"	"	2
Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles	499-782	3	"	"	3
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	499-782	9	"	"	9
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts, chefs de mission	625-820	2	"	"	2
Ingénieurs divisionnaires des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	499-782	"	"	2	2
Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	499-782	30	"	"	30
Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux	499-782	17	"	"	17
Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux, chefs de mission	625-820	6	"	"	6
Ingénieurs du génie sanitaire	411-733	4	"	"	4
Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D	16	2	3	17
Ingénieurs, ingénieurs en chef, ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts	378-Gr.D	41	"	"	41
Inspecteur des affaires maritimes	348-641	1	"	"	1
Inspecteurs, inspecteurs en chef, inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire	378-Gr.D	3	"	"	3
Maître de conférences de classe normale	453-820	1	"	"	1



P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	6	2	"	4
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés (EIS)	327-415	6	"	"	6
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	5	2	"	3
Professeur certifié de classe normale de l'enseignement agricole	348-657	1	"	"	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	376-513	13	"	3	16
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	376-513	4	"	"	4
Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462	63	4	2	61
Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	290-462	11	"	1	12
Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	351-488	22	"	"	22
Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	351-488	5	"	"	5
Technicien de l'environnement	290-462	"	"	1	1
Techniciens géomètres de l'institut géographique national	307-472	4	"	"	4
Technicien sanitaire	307-472	3	2	"	1
Techniciens sanitaires principaux	410-499	1	"	1	2
Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472	90	4	6	92
Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	307-472	69	4	4	69
Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	374-533	25	"	"	25
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	356-499	42	1	"	41
Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	356-499	23	1	"	22
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>1.314</b>	<b>96</b>	<b>86</b>	<b>1.304</b>

## Contractuels

Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	588-797	30	1	"	29
---	---------	----	---	---	----

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents contractuels de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	733-Gr.A	5	1	"	4
Agents contractuels de 1ère catégorie de classe normale du ministère de l'agriculture	348-587	5	"	"	5
Agents contractuels de 1ère catégorie hors classe du ministère de l'agriculture	499-782	4	"	"	4
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820	22	"	"	22
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641	43	1	"	42
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733	15	"	"	15
Agents contractuels (environnement)	281-454	6	"	"	6
Agents contractuels niveau A2	411-657	5	"	"	5
Chargés de mission (environnement)	726-808	24	1	"	23
Chargés de mission (environnement)	397-808	5	1	"	4
Chargé de mission (environnement)	Gr.B	1	"	"	1
Chargé de mission (environnement)	Gr.A	1	"	"	1
Personnels à statut spécifique A	-	13	"	"	13
Personnels à statut spécifique B	-	2	"	"	2
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>181</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>176</b>

## Militaires sous contrat et de carrière

Administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes	782-820	1	"	"	1
<b>Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière</b>		<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>

<b>Totaux pour l'article 30</b>	<b>1.496</b>	<b>101</b>	<b>86</b>	<b>1.481</b>
---------------------------------	--------------	------------	-----------	--------------

## Article 40 Recherche scientifique et technologique

## Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462	1	"	"	1
Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	351-488	1	"	"	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>4</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>

## Contractuels

Agents contractuels	263-379	3	"	"	3
Agents contractuels (environnement)	392-628	5	"	"	5

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 40

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents contractuels (environnement)	281-454	2	"	"	2
Chargés de mission (environnement)	726-808	3	"	"	3
Chargé de mission (environnement)	471-781	1	"	"	1
Chargés de mission (environnement)	397-808	11	"	"	11
Chargé de mission (environnement)	Gr.C	1	"	"	1
Chargé de mission (environnement)	Gr.B	1	"	"	1
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>27</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>27</b>
<b>Totaux pour l'article 40</b>		<b>31</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>31</b>

## Article 50 Services déconcentrés. Inspection des installations classées

## Titulaires

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	75	"	"	75
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	15	"	"	15
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	31	"	"	31
Agents administratifs de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	263-337	16	"	"	16
Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	263-323	96	"	"	96
Attaché d'administration centrale	348-641	1	"	"	1
Chefs de mission	625-820	2	"	15	17
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	625-820	9	"	"	9
Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	374-533	4	"	"	4
Ingénieurs de l'industrie et des mines	348-618	343	"	24	367
Ingénieurs des mines	378-695	15	"	"	15
Ingénieur des ponts et chaussées de 2ème classe	378-618	1	"	"	1
Ingénieur des travaux agricoles	348-618	1	"	"	1
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	499-782	76	9	8	75
Ingénieurs en chef des mines	618-Gr.A	7	"	"	7
Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	1	"	"	1
Inspecteurs, inspecteurs en chef, inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire	378-Gr.D	9	"	"	9

P.L.F. 2005

**Chapitre 31-90 article 50**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	376-513	5	"	"	5
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	290-462	12	"	"	12
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	351-488	3	"	"	3
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines	307-472	237	"	12	249
Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	307-472	17	"	"	17
Techniciens supérieurs en chef de l'industrie et des mines	374-533	55	"	"	55
Techniciens supérieurs principaux de l'industrie et des mines	356-499	99	"	"	99
Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	356-499	4	"	"	4
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>1.134</b>	<b>9</b>	<b>59</b>	<b>1.184</b>
<b>Contractuels</b>					
Chargés de mission	410-782	14	"	"	14
Contractuels hors catégorie	348-641	9	"	"	9
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>23</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>23</b>
<b>Totaux pour l'article 50</b>		<b>1.157</b>	<b>9</b>	<b>59</b>	<b>1.207</b>
<b>Totaux pour le chapitre 31-90</b>		<b>3.513</b>	<b>185</b>	<b>270</b>	<b>3.598</b>

**Chapitre 31-93 Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique****Article 12 Parcs et ateliers****Ouvriers**

Ouvriers des parcs et ateliers	-	42	"	1	43
Ouvriers d'Etat (IGN)	-	2	"	"	2
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>44</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>45</b>
<b>Totaux pour l'article 12</b>		<b>44</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>45</b>
<b>Totaux pour le chapitre 31-93</b>		<b>44</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>45</b>

P.L.F. 2005

**Chapitre 37-03 article 10**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

**Chapitre 37-03 Commission nationale du débat public****Article 10 Commission nationale du débat public****Titulaires**

Attachés d'administration centrale	348-641	2	"	"	2
Président	Gr.F	1	"	"	1
Professeur certifié de classe normale de l'enseignement agricole	348-657	1	"	"	1
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462	1	"	"	1
Vice-présidents	Gr.D-Gr.E	2	"	"	2
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>7</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>7</b>
<b>Totaux pour le chapitre 37-03</b>		<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>7</b>
<b>Effectifs totaux</b>		<b>3.564</b>	<b>185</b>	<b>271</b>	<b>3.650</b>